

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



1030^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 9 octobre 1961,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Subandrio (Indonésie)</i>	<i>335</i>
<i>Discours de Mme Meir (Israël)</i>	<i>347</i>
<i>Discours de M. Palamartchouk (République socialiste soviétique d'Ukraine)</i>	<i>352</i>
<i>Intervention du représentant des Pays-Bas</i>	<i>358</i>

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. SUBANDRIO (Indonésie) [traduit de l'anglais]:
Chaque session de l'Assemblée nous offre l'occasion d'élargir notre perspective et de jeter un regard sur l'ensemble du monde. Nous ne pouvons pas sans doute oublier les problèmes nationaux qui sont notre préoccupation vive et constante. Mais nous pouvons mieux comprendre, et comprenons effectivement mieux, que les problèmes mondiaux existants influent également sur le progrès de notre développement national.

2. Cela est en tout cas vrai des peuples qui luttent pour leur indépendance nationale. Cela est vrai des pays récemment parvenus à l'indépendance, qui s'efforcent d'achever leur émancipation sociale et économique; et cela n'est pas moins vrai des nations anciennes qui veulent continuer à jouer de façon positive et constructive leur rôle dans les affaires mondiales.

3. Car nous sommes tous pris dans le bouillonnement de ce monde changeant. Notre monde est en pleine transition. Il passe, rapidement et souvent péniblement, d'un passé fondé sur la domination — politique, économique et militaire — vers un nouvel ordre qui répondra aux impatientes exigences de la majorité de l'humanité, un ordre mondial fondé sur la liberté de tous les pays et la coopération entre toutes les nations, d'où l'exploitation de l'homme par l'homme, d'une nation par une nation, aura disparu; où l'égalité et la justice régiront les relations internationales.

4. Nous cheminons sur le sentier ardu qui mène à ce nouvel équilibre. Et pourtant la liberté, l'égalité et la justice pour tous sont déjà les conditions essentielles d'une paix réelle dans le monde d'aujourd'hui. C'est dans cette perspective qu'il nous faut faire le point de la situation. Avons-nous avancé, avançons-nous? La réponse est oui, un oui catégorique.

5. Les mouvements de libération et d'indépendance nationales ont pris un élan irrésistible. Les peuples du monde entier luttent avec succès pour se libérer de l'oppression et de la domination. Au cours des 16 dernières années, le nombre des Membres de

l'Organisation des Nations Unies est passé de 51 à 100. On sent de plus en plus que notre monde n'est plus un monde qu'une nation, ou un groupe de nations, peut aspirer à dominer. On comprend de plus en plus qu'aucune nation ne peut dominer sur une autre. Et tous voient mieux les forces économiques et sociales qui sont à l'œuvre dans le monde — ces forces qui font éclater la croûte séculaire du silence et de la négligence et qui, on s'en aperçoit maintenant, doivent avoir libre jeu, faute de quoi elles provoqueront une explosion générale en accomplissant leur destinée.

6. Voilà les principaux progrès que nous avons faits depuis la seconde guerre mondiale. Non seulement nous avons vaincu le fascisme hitlérien, mais encore nous avons commencé à jeter les fondations d'un monde pacifique — en disant adieu à l'équilibre mondial d'avant la guerre. Une victoire sur le champ de bataille, si elle n'est pas suivie d'un ordre mondial fondé sur la liberté de tous et sur la justice entre les nations et dans chaque nation, ne peut pas rassembler les éléments fondamentaux d'une paix durable.

7. Cependant, je l'ai dit, nous en sommes encore à l'étape de transition. Nous n'avons pas encore atteint notre but ultime. Nous sommes toujours au milieu des orages et des tempêtes que connaît toute période de transition. Orages et tempêtes signifient des heures de danger. Ces heures n'ont pas à nous glacer de peur. Ce sont des obstacles naturels sur la voie d'un nouvel ordre mondial.

8. Ne nous berçons pas d'illusions. On ne peut pas obtenir la retraite des forces dominatrices du passé, la retraite des forces coloniales, sans combat, sans bouleversement, et parfois même sans une confrontation matérielle entre les forces sociales naissantes et les vieilles forces établies d'une domination périmée.

9. Ne craignons pas ces heures de danger et de crise. Car nous ne pouvons y échapper. Notre tâche consiste plutôt à mobiliser toutes nos énergies pour éviter que les événements n'allument, si nous cessons d'en être maîtres, une violente conflagration mondiale.

10. Au moment où nous nous réunissons ici, nous avons encore une fois à affronter les crises, les éruptions de fièvre d'un monde en transition, partagé entre les tenants du *statu quo* et les partisans d'un monde nouveau, fondé sur la liberté, l'égalité et la justice sociale. Il suffit de jeter un coup d'œil sur notre lourd ordre du jour pour voir que ces crises éclatent dans trois domaines des relations internationales: celui de la lutte idéologique, celui de la lutte de libération, celui de la lutte pour l'émancipation sociale et économique.

11. Pour ce qui est de la lutte idéologique, elle ne concerne à peu près que les grandes puissances. Par la guerre froide, les grandes puissances l'ont intro-

duite dans les affaires internationales. Mais, pour les nations naissantes ou nées de fraîche date, l'idéologie est un problème interne que chacune doit résoudre elle-même. Il ne s'agit pas d'adopter une idéologie ou une autre: chaque nation doit trouver son propre idéal de progrès, un idéal qui serve l'intérêt de l'ensemble de la nation, qui fasse sa propre synthèse, conformément à ses traditions, sa situation et ses besoins.

12. Il s'agit, nous le savons, d'un effort éprouvant, difficile. Nous l'avons connu nous-mêmes en Indonésie, mais nous en sommes sortis renforcés, ranimés, avec un idéal national de progrès qui unit notre peuple parce qu'il a ses racines dans notre patrimoine et convient à nos exigences actuelles. Cet idéal national de progrès libère toutes nos énergies pour les immenses tâches de la construction.

13. Cependant, de ce voyage à la découverte de nous-mêmes — oui, à la découverte de nous-mêmes — nous avons tiré un enseignement auquel nous attachons une importance immense. Nous avons appris que, lorsque des forces extérieures cherchent à faire pression sur nous au milieu de notre conflit idéologique, les troubles et les remous dégènerent en hostilité, en violence et en guerre. Quand nous sommes laissés à nous-mêmes, les troubles et les remous, au contraire, conduisent à la synthèse et à un nouveau progrès.

14. La plupart des pays naissants sont actuellement engagés dans une expérience similaire. Laisser à eux-mêmes, ils opéreront cette synthèse. Laisser à eux-mêmes, ils trouveront l'idéologie la plus propre à réaliser le meilleur et le plus riche mode de vie auquel leur peuple aspire, qu'il attend, qu'il réclame.

15. Ce n'est que lorsque la question idéologique est une intrusion de l'extérieur, quand les nations sont soumises sans relâche à la pression d'idéologies contraires, quand elles ne peuvent pas reprendre haleine pour trouver leur propre mode de vie, qu'elles se scindent en deux: c'est ainsi que nous avons les deux Allemagnes, les deux Corées, les deux Viet-Nams. Et pourtant même eux, même ces Etats artificiellement divisés pourraient coexister, puis retrouver l'unité en opérant une nouvelle synthèse par des moyens qui leur seraient propres.

16. Le premier pas à faire sur la voie de cette évolution, c'est d'admettre les faits. Dans le cas particulier de l'Allemagne, cela revient à reconnaître l'existence de deux Etats allemands, les réalités de Berlin-Est et de Berlin-Ouest, à accepter la liberté de passage à destination de Berlin-Ouest ou en provenance de cette ville. Mais les grandes puissances doivent cesser de faire des nations divisées un champ de bataille idéologique. Il faut que la population de ces nations ait la possibilité de choisir son propre destin, sans être gênée par les pressions ou les interventions extérieures; en d'autres termes, il s'agit d'observer strictement le principe de la coexistence pacifique. Qu'entendons-nous par coexistence pacifique? Non pas la perpétuation du *statu quo*, mais le droit qu'a chaque nation d'évoluer selon ses propres traditions, ses propres conceptions, ses propres besoins.

17. Je le répète, la question idéologique est une de celles que chaque pays doit résoudre lui-même. Mais la lutte idéologique ou, pour reprendre l'expression devenue courante, le problème de la "guerre froide", ne concerne pas la majorité de l'humanité. Elle n'est pas le problème essentiel de notre époque.

18. Le problème capital de notre temps, c'est l'instauration d'un ordre mondial dans lequel tous les peuples et toutes les nations jouiront de la liberté, de l'égalité et de la justice sociale. C'est l'élimination complète et définitive du colonialisme dans toutes ses manifestations, parce que telle est la source première des conflits du monde. C'est en Algérie, en Angola, au Congo que le sang coule. C'est là que des hommes souffrent et meurent pour que leurs frères aient droit à de nouveaux lendemains.

19. Examinons les cancers coloniaux qui rongent le seul continent africain.

20. En Algérie, la guerre coloniale est entrée dans sa septième année. Le peuple algérien combat pour sa liberté et son indépendance, et poursuivra la lutte jusqu'à la victoire. C'est une réalité que la France doit accepter. Quant à nous, nous ne connaissons pas le repos tant que l'on n'aura pas mis fin à cette criminelle effusion de sang, à cette terreur que l'on fait régner pour maintenir le vieil ordre établi. Nous continuerons à donner notre appui au Gouvernement provisoire de la République algérienne et de lui fournir toute l'aide possible. Et notre seul vœu est qu'il remporte bientôt la victoire.

21. En Angola, tout ce que l'on peut dire est que la situation y est d'une indicible horreur. Les Nations Unies ont le devoir de révéler à l'opinion mondiale cette flétrissure, ce retour à la barbarie dans toute sa cruauté et son inhumanité. En outre, elles doivent faire le nécessaire pour contraindre le Gouvernement portugais à mettre fin aux opérations militaires de liquidation, à ce régime de terreur et d'oppression. L'assassinat des innocents, hommes, femmes et enfants, doit cesser. Il faut mettre fin à l'asservissement du peuple angolais, qui a, dès maintenant, droit à la liberté et à l'indépendance.

22. Et quelle est la situation en Afrique du Sud? Le gouvernement y poursuit son ignominieuse politique d'apartheid, en bafouant ouvertement la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pendant combien de temps pourra-t-il appliquer cette pratique abhorrée avant de faire éclater une nouvelle tragédie? Non content de mener son propre pays au désastre, le Gouvernement sud-africain a étendu sa politique d'apartheid au territoire du Sud-Ouest africain. Par la force, il a empêché l'Organisation des Nations Unies d'exercer dans ce territoire son autorité légitime. Le moment n'est-il pas venu d'empêcher le Gouvernement de la République sud-africaine de défier ainsi l'Organisation et d'arracher le peuple du Sud-Ouest africain aux griffes de ce gouvernement?

23. Il y a aussi le problème du Congo. En l'occurrence, nous avons été les témoins et d'une agression coloniale ouverte et des manœuvres les plus tortueuses du néo-colonialisme. Il est évident à tous les yeux que l'on invoque abusivement ici le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Au lieu de transformer l'ancien rapport colonial en l'indépendance de deux Etats souverains, Belgique et Congo — ce dernier constituant une seule nation —, l'ancienne puissance coloniale a préféré défendre ses propres intérêts en suscitant et soutenant un mouvement séparatiste. On a reconnu finalement que le droit d'autodétermination n'autorise pas la sécession, et l'on a enfin concentré les efforts sur la restauration de l'intégrité du Congo. Mais cela n'est venu qu'après bien des effusions de sang et une série de tragiques événements. Tragédie en raison des souffrances du peuple congolais lui-

même; tragédie en raison des pertes subies par les forces militaires des Nations Unies: grande tragédie en raison de la disparition d'un des fonctionnaires les plus éminents et les plus dévoués de l'Organisation des Nations Unies, son secrétaire général, Dag Hammarskjöld. En vérité, par ses manœuvres tortueuses, le néo-colonialisme a été et reste l'ennemi le plus dangereux de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Congo.

24. Les événements tragiques qui se sont produits au Congo ne doivent pas se répéter. Il ne faut surtout pas que les néo-colonialistes et leurs mercenaires en retirent le moindre profit. La province du Katanga doit demeurer partie intégrante du territoire national du Congo. Les Nations Unies se sont engagées à préserver la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Congo, et elles ne peuvent relâcher leur effort tant que le gouvernement central du Congo n'aura pas rétabli sur la province du Katanga son autorité entière et légitime. La Conférence des pays non alignés qui s'est tenue à Belgrade en septembre 1961 a déclaré fermement et clairement:

"... Il est du devoir de la communauté mondiale de continuer à mettre tous les moyens en œuvre pour effacer les conséquences de l'intervention étrangère dans ce jeune Etat d'Afrique, et pour y empêcher toute nouvelle intervention, afin que le Congo puisse suivre librement la voie de son développement indépendant, sur la base du respect de sa souveraineté, de son unité et de son intégrité territoriale."

25. Oui, il faut couvrir et protéger chaque étape du progrès contre les colonialistes et les néo-colonialistes qui sont encore à l'œuvre en Afrique comme dans d'autres régions du monde. La mentalité et l'attitude coloniales n'ont pas disparu. Nous devons lutter contre elles afin de transformer les vieilles idées en idées révolutionnaires et les rêves révolutionnaires en une réalité nouvelle.

26. Oui, nous sommes révolutionnaires dans notre lutte de libération, et non moins révolutionnaires dans notre processus d'émancipation qui est aussi un élément essentiel du nouvel ordre mondial.

27. Nous sommes révolutionnaires dans nos pensées et dans nos actes. Nous devons l'être pour rattraper le retard de notre développement et pour nous émanciper, socialement et économiquement, de siècles de carence et de domination. Nous ne demandons pas à d'autres, moins pressés que nous par le temps et par la misère, d'épouser notre conception révolutionnaire dans leur propre pays; mais nous demandons à chacun de considérer le monde comme un monde de transition, en proie à des convulsions révolutionnaires — et, sinon de l'accepter, du moins de le comprendre. Qu'au moins ils ne fassent pas obstacle à ce processus d'émancipation vers un nouvel ordre mondial. Car il est de l'intérêt de toutes les nations que cette transition soit rapide et pacifique. Il est de l'intérêt de la communauté internationale tout entière que se comble le fossé toujours plus large qui sépare le niveau de vie et le progrès économique des pays avancés de celui des pays sous-développés, la justice l'exige, la conscience sociale de l'homme l'exige.

28. Mais pour supprimer cette source de tension et de crise, pour avancer vers un ordre mondial plus équitable et plus juste — qui serve l'intérêt de chacun et dont chacun profite —, il faut repenser hardiment la coopération économique internationale. Il est

impossible de réussir avec des conceptions statiques qui reposent sur l'ordre ancien. Pour que les 10 années commencées en 1960 soient réellement celles du développement, de l'émancipation économique et sociale, il faut que tous les peuples et toutes les nations mettent en commun leurs ressources humaines et matérielles pour le bien commun. Seule une entreprise multilatérale qui rallie la coopération chaleureuse de toutes les nations peut résoudre le problème du développement économique et social des nations sous-développées, ce problème dont tout l'avenir dépend.

29. Certains indices montrent, certes, que les pays économiquement avancés ont compris qu'il faut innover. Mais ils avancent dans cette direction en hésitant et en tâtonnant. Or, la voie de l'avenir doit être directe, claire et droite. C'est aux Nations Unies qu'il appartient de la tracer, bien que, nous le savons, ce soit avant tout chaque nation qui demeure responsable de son développement économique. A cet égard, l'Indonésie accomplit de grands progrès dans le cadre de son plan octennal de développement général, qui embrassera de 1961 à 1968 tous les aspects de l'édification de la nation: économique, industriel, culturel, scolaire et social. Ce plan comprend en tout 343 postes, et son budget total s'élève à 240 milliards de rupiahs, soit à quelque 5,5 milliards de dollars.

30. Si l'Organisation des Nations Unies a été en 1945 le lumineux espoir d'un monde las et brisé par la guerre, elle doit être aujourd'hui le catalyseur de l'édification d'un monde nouveau. Les besoins et les problèmes ne sont plus ceux d'antan. L'Organisation des Nations Unies elle-même n'est plus ce qu'elle était il y a 16 ans. Avec l'apparition des nations asiatiques et africaines récemment parvenues à l'indépendance, le nombre des Membres de l'Organisation a doublé et continue à croître d'année en année. L'Organisation passe elle aussi par une phase de transition, avec toutes les crises et les dangers que cela implique.

31. C'est ainsi qu'en ce moment l'Organisation connaît une crise — une crise qu'a sinon créée, du moins accentuée, la mort soudaine et tragique du Secrétaire général Dag Hammarskjöld. Nous le respectons profondément. C'était avant tout un serviteur de la communauté internationale; à ce titre, il avait dédié sa vie à l'Organisation au service de laquelle il est mort.

32. Oui, l'Organisation des Nations Unies est vivante; et qui dit vie, dit croissance et évolution. La vie exige par-dessus tout que l'Organisation affronte les réalités d'aujourd'hui.

33. Une de ces réalités est l'existence de la République populaire de Chine, nation de plus de 600 millions d'habitants, qui est toujours privée du siège qui lui revient légitimement à l'Organisation des Nations Unies. Tant que la Chine et d'autres nations resteront exclues de votre aréopage international, le principe de l'universalité sur lequel l'Organisation fut fondée ne sera qu'un mot vide de sens. Comme dans le passé, nous continuerons à demander avec insistance que l'on remédie à cet état de choses, guidés que nous sommes en cette matière par notre réalisme politique et par notre volonté de faire de l'ONU une organisation forte, universelle et capable d'accomplir sa tâche.

34. Les réalités de l'heure exigent aussi que les nations d'Asie et d'Afrique soient représentées d'une manière adéquate au Conseil de sécurité et au Conseil

économique et social comme au sein des autres organes principaux et autres institutions des Nations Unies. Il faut, estimons-nous, que l'Assemblée générale prenne des mesures positives à la présente session, pour élargir ces organes selon le principe d'une répartition géographique équitable.

35. Enfin, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lui-même doit se conformer aux réalités actuelles. La charge de secrétaire général est devenue lourde, trop lourde pour qu'un homme puisse l'assumer seul. La question n'est pas de trouver un homme neutre, un fonctionnaire idéal. Le problème est celui de la charge elle-même qui est désormais plus qu'une charge purement administrative. Les responsabilités du Secrétaire général l'amènent maintenant à prendre des décisions dont les conséquences politiques, parfois, sont vitales. Il n'est pas un homme auquel on puisse demander de porter seul cet écrasant fardeau, quelles que soient sa sincérité, son honnêteté et ses qualités personnelles. Il faut donc à notre avis que le Secrétaire général puisse compter sur l'aide d'un certain nombre de conseillers proches. Le Secrétaire général lui-même en tirerait avantage, la charge de secrétaire général serait plus conforme aux réalités du monde d'aujourd'hui. Le Secrétaire général, il est vrai, doit avoir toute latitude de choisir ses conseillers; mais, il faut aussi, d'autre part, pour équilibrer la direction du Secrétariat, que le choix soit conforme à la division politique du monde actuel.

36. Soyons assez clairvoyants pour faire de l'Organisation des Nations Unies l'instrument puissant et efficace qui nous guidera aujourd'hui vers les promesses de l'avenir. Mais sachons reconnaître aussi les progrès déjà faits.

37. L'Assemblée générale de 100 membres souverains est la preuve visible du progrès réalisé dans la voie de la liberté et de l'indépendance. En adoptant la résolution 1514 (XV) à sa quinzième session, l'Assemblée générale a fait un nouveau pas vers la solution du problème fondamental que posent aujourd'hui les relations internationales. Nous avons progressé, mais il reste beaucoup à faire.

38. Cette résolution 1514 (XV), il reste à l'appliquer pleinement et partout. Nous devons veiller à ce que les dispositions de ce noble texte servent la cause de la libération et de la justice et que les forces de l'ancien ordre établi ne les dénaturent pas pour les faire servir leur cause désespérée. De plus, il nous reste encore à faire appliquer les résolutions que nous avons adoptées touchant la question palestinienne. La misère des réfugiés palestiniens est une tragédie humaine qui ne peut que nous toucher et nous affecter tous. Leur misère est la nôtre, et c'est à nous qu'il incombe d'y mettre fin.

39. Un autre problème encore qui se pose à l'Assemblée est celui du désarmement, notamment de la cessation des essais nucléaires. La course aux armements, l'accumulation et l'expérimentation d'armes de destruction massive toujours plus diaboliques traduisent dans les faits l'opposition, la lutte entre le vieil ordre établi et les forces sociales nouvelles, et altèrent en particulier les relations entre les deux grandes puissances du monde. A ce titre, il appelle d'urgence une solution immédiate.

40. Par principe, l'Indonésie est opposée aux essais d'armes nucléaires quelle que soit la nation qui s'y

livre et qu'ils aient lieu dans l'atmosphère, sous terre, dans les profondeurs de l'océan ou dans l'espace cosmique. Toutes les couches de notre population ont participé aux campagnes menées contre ces essais, lesquels ont, trop souvent, lieu ailleurs que sur le territoire de la puissance intéressée.

41. Cependant, si nocifs que ces essais puissent être en polluant l'air que nous respirons, si immoraux qu'ils puissent être en servant à perfectionner des instruments destinés à détruire l'humanité, nous savons qu'il ne suffit pas de les interdire. Il faut en même temps parvenir à un accord de désarmement général et complet, accompagné d'un système efficace de contrôle international. On sait de source sûre que les grandes puissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, disposent d'ores et déjà d'assez d'armes pour embraser le monde. Ces stocks de mort, il faut les détruire avant qu'ils ne nous détruisent. Voilà le cœur du problème. Seul le désarmement général et complet nous permettra de mettre un terme à la folie présente, de retrouver le chemin du bon sens, d'éliminer la menace d'extermination mutuelle qui pèse sur les deux forces qui s'affrontent dans le monde.

42. Nous sommes persuadés que les fruits de la science et de la technique doivent servir à guérir les blessures de l'humanité et non à les causer, à favoriser la prospérité et non la misère, à faire de chaque aurore de l'humanité un péan d'espoir et non un lamento de terreur. Nous sommes persuadés que le génie humain doit servir à la paix, non à la guerre.

43. C'est parce qu'ils sont animés de cette conviction et du désir de favoriser la transition pacifique vers un nouvel ordre mondial que les pays non alignés se sont réunis à Belgrade du 1er au 5 septembre de cette année. Notre idée, en nous réunissant, était qu'il est urgent de faire disparaître la source des tensions qui jettent le trouble dans les relations internationales. Aussi la Conférence a-t-elle affirmé dans sa déclaration finale:

"Que pour éliminer radicalement les sources de conflits, il faut éliminer le colonialisme dans toutes ses manifestations, accepter et pratiquer une politique de coexistence pacifique dans le monde; qu'en appliquant ces principes, on pourra, à l'issue de la période de transition et de conflits, fonder sur des bases solides la coopération et la fraternité entre les nations."

44. La Conférence de Belgrade a vraiment montré que nous nous sentions le devoir d'aider à atténuer la tension internationale et de contribuer au maintien de la paix. Notre seul objectif était de donner notre appui moral à la mise en œuvre d'un nouvel ordre mondial fondé sur l'indépendance, l'égalité et la justice sociale.

45. Ne tentez donc pas de juger cette conférence avec la mentalité des blocs de puissances. Ne vous attachez pas à peser minutieusement si nous, les pays non alignés, nous nous sommes orientés à gauche ou à droite, si nous avons blâmé l'un ou loué l'autre. Nous ne sommes allés à Belgrade ni pour blâmer ni pour louer, mais pour proclamer les aspirations de la grande majorité des peuples du monde. Jugez-nous d'après ce critère: la Conférence de Belgrade a-t-elle exprimé les espoirs et les aspirations de l'ensemble des masses populaires du monde? Tel est le critère, sévère mais objectif, de notre réussite ou de notre échec.

46. C'est ce même critère qui marquera le succès ou l'échec de la présente session de l'Assemblée. Le succès ne sera pas facile. Il exigera l'évaluation objective et réaliste des forces qui sont à l'œuvre dans le monde d'aujourd'hui et de leur action sur la marche inexorable de l'histoire.

47. Permettez-moi de passer maintenant à la question de l'Irian occidental ou Nouvelle-Guinée occidentale, qui constitue toujours un sérieux motif de différend entre l'Indonésie et les Pays-Bas et a beaucoup aggravé les relations entre nos deux pays. Je le fais en particulier pour répondre à la déclaration que le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas a prononcée le 26 septembre 1961 [1016ème séance] et pour présenter les observations qu'appelle cette déclaration dans laquelle il a parlé presque exclusivement de la question de l'Irian occidental. Il a même demandé, au nom du Gouvernement néerlandais, que l'Assemblée générale des Nations Unies intervienne et apporte un concours pour résoudre le problème, alors que le Gouvernement néerlandais s'était toujours opposé jusqu'à maintenant à une intervention de ce genre.

48. Alors que c'est le Gouvernement indonésien qui, par le passé, avait saisi les Nations Unies de la question, la dernière fois en 1957, malgré la vive opposition du Gouvernement néerlandais, c'est le Gouvernement néerlandais qui vient maintenant demander à l'Assemblée d'aider à trouver la solution, la solution pacifique de ce même problème fondamental.

49. Sur quoi porte le conflit, quel est exactement l'objet du différend qui sépare l'Indonésie et les Pays-Bas au sujet de l'Irian occidental, quelles sont les questions en jeu?

50. Il s'agit d'une séquelle d'un problème colonial, concernant un certain territoire de l'Indonésie, qui est restée non résolue lorsque l'Indonésie a obtenu la reconnaissance formelle de son indépendance, à la fin de 1949. Il avait cependant été convenu que la question litigieuse, celle du statut politique de l'Irian occidental, serait réglée dans un délai d'un an par voie de négociations entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais. Comme l'Accord^{1/} le stipulait clairement, l'entière souveraineté sur l'Indonésie était formellement transférée de façon inconditionnelle et irrévocable. Ce qu'était l'Indonésie et ce qu'elle est maintenant, cela ressort de la Constitution néerlandaise de 1948 qui a remplacé le terme "Indes orientales néerlandaises" par le terme "Indonésie", nouveau nom adopté pour l'ancienne colonie hollandaise.

51. L'Irian occidental était partie intégrante de ce territoire colonial et, pour la nouvelle République indépendante d'Indonésie, il était et est toujours partie intégrante de son territoire national. L'Irian occidental est maintenant l'une des 23 provinces régionales du territoire de la République. Il n'est donc absolument pas question d'une revendication territoriale de la République d'Indonésie. On ne revendique pas son propre territoire. L'entière souveraineté sur l'Indonésie a déjà été transférée de façon inconditionnelle.

^{1/} Accord de la Conférence de la Table ronde entre le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et le Gouvernement de la République d'Indonésie. Entré en vigueur le 27 décembre 1949. Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 69, 1950, I, No 894.

52. Il ne restait donc plus à éliminer que le contrôle néerlandais et, à l'époque, l'administration militaire néerlandaise que les Pays-Bas avaient rétablie en Irian occidental après avoir réoccupé cette partie de l'Indonésie au cours de la guerre coloniale.

53. Nous pouvons rappeler notamment la déclaration que le représentant des Pays-Bas, M. van Roijen, a faite au Conseil de sécurité à la fin de 1948, lorsque la question de l'indépendance de l'Indonésie a été réglée grâce à l'intervention des Nations Unies. Le 22 décembre 1948, le représentant néerlandais a fait la déclaration suivante, qui ne prête à équivoque ni pour nous, ni pour qui que ce soit:

"Comme je l'ai expliqué dès le début, il ne s'agit pas, en fait, de savoir si oui ou non l'Indonésie doit devenir indépendante. Toutes les parties s'accordent pour dire que ce qui constituait jadis les Indes orientales néerlandaises..." — je répète: "ce qui constituait jadis les Indes orientales néerlandaises" — "... doit devenir un Etat indépendant aussitôt que possible^{2/}."

54. Certes, cette déclaration, cette reconnaissance officielle a beaucoup contribué à mettre fin à la guerre coloniale. Elle a établi la base, acceptée d'un commun accord, des négociations de la table ronde qui ont conduit au transfert formel de la souveraineté sur l'Indonésie le 27 décembre 1949.

55. Nous avons donc confiance que la difficulté qui subsistait à propos de l'Irian occidental pourrait être réglée par des négociations ultérieures, conformément à l'engagement qui avait été pris de rendre réellement entière et inconditionnelle l'indépendance de l'Indonésie.

56. Quelles étaient les raisons invoquées par les Pays-Bas, à l'époque, pour maintenir leur emprise et leur administration coloniale sur cette partie de l'Indonésie après la reconnaissance de l'indépendance? Fallait-il y voir une condition nécessaire, quoique temporaire? Le Gouvernement néerlandais nous a dit à l'époque qu'il y avait à cela deux raisons.

57. En premier lieu, à la veille du transfert formel et de la reconnaissance de l'indépendance de l'Indonésie, une fraction apparemment nombreuse du peuple néerlandais était vivement hostile à l'idée de perdre cette ancienne colonie, riche et très importante. Il fallait calmer cette opposition. Les accords de la table ronde devaient préserver de façon satisfaisante les intérêts économiques néerlandais dans la nouvelle Indonésie indépendante. Pour ce qui était des sentiments tenant aux considérations de prestige colonial, on maintiendrait la présence coloniale. A cet effet, la solution la plus simple, à l'époque, semblait être de maintenir l'autorité des Pays-Bas sur le territoire de l'Irian occidental, peuplé de 700 000 habitants, qui était presque inexploré et n'avait pas encore été mis en valeur. La population totale de l'Indonésie était alors de 70 millions d'habitants.

58. C'est à ces conditions seulement que le Parlement néerlandais pouvait être amené à accepter le transfert de la souveraineté à l'Indonésie indépendante, en approuvant à la majorité des deux tiers la politique du Gouvernement néerlandais. Le Gouvernement néerlandais a réussi cette manœuvre politique, étant entendu en outre que la question de l'Irian occidental serait réglée dans un délai d'un an.

^{2/} Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, No 132, 388ème séance, p. 11.

59. La deuxième raison était que de nombreux Indo-Néerlandais ayant vécu dans l'Indonésie coloniale ne se sentiraient plus à leur aise dans une nouvelle Indonésie indépendante. Un foyer nouveau pour une vie nouvelle, un "havre de sûreté", disaient-ils, pouvait leur être réservé, encore que l'on pût dès le début se demander si l'Irian occidental pouvait répondre à cet objet.

60. Quelle a été la signification de cette question de l'Irian occidental pour les Pays-Bas et pour l'Indonésie?

61. Pour les Pays-Bas, il y a sans doute eu là un expédient politique réussi, donnant un apaisement à l'opinion qui aspirait au maintien d'une certaine forme de prestige colonial. Des points de vue économique, militaire, stratégique, l'Irian occidental était sans valeur. A notre connaissance, le peuple néerlandais n'avait jamais réclamé l'annexion de l'Irian occidental ou la séparation de ce territoire de l'Indonésie. En fait, les accords de la table ronde continuaient de désigner l'Irian occidental du nom de "résidence" qui s'appliquait à une division administrative de l'Indonésie.

62. Pour l'Indonésie, cet expédient politique des Pays-Bas signifiait que la totalité du peuple indonésien qui comptait environ 70 millions d'habitants à l'époque, jouirait librement de l'indépendance nationale, à l'exception du centième de ce peuple, soit les quelque 700 000 habitants de l'Irian occidental. Mais nous tirions quelque réconfort de l'idée que cette difficulté pourrait être redressée bientôt, dans un délai d'un an, par voie de négociations avec le Gouvernement néerlandais. Jamais la population de l'Irian occidental n'a réclamé au Gouvernement néerlandais ou au Gouvernement indonésien la séparation ou la sécession en faveur de n'importe quel autre pays. Pourquoi l'aurait-elle réclamée?

63. En fait, la population de l'Irian occidental tout entière a participé à la défense de la Proclamation d'indépendance du 17 août 1945. Il est vrai qu'après que les troupes néerlandaises eurent réoccupé ce territoire la population n'a pu s'exprimer en toute liberté, mais le sentiment qu'elle avait de faire partie de la grande Indonésie n'a néanmoins jamais fait de doute. Les dirigeants locaux de l'Irian occidental étaient heureux que l'Indonésie, leur propre pays, dont l'Irian occidental faisait partie depuis des siècles, fût devenue un pays libre et indépendant.

64. Pour l'Indonésie, il importait de ne pas abandonner la population de l'Irian occidental et de faire rentrer l'Irian occidental sous le contrôle et l'administration de la République d'Indonésie aussitôt que possible. C'était là une affaire nationale des plus importantes pour mon gouvernement et pour mon peuple.

65. En 1950, les Pays-Bas et l'Indonésie ont entamé des négociations pour régler la question. Toutefois, les deux parties n'ont pu la régler dans un délai d'un an. Il a fallu négocier plus longuement. Peu à peu, cependant, nous avons constaté que les Néerlandais montraient non seulement mauvais gré, mais même mauvaise volonté à régler la question qui était devenue un litige vraiment grave. Les Pays-Bas revendiquaient la souveraineté sur cette partie du territoire de l'Indonésie.

66. Bien que parlant du droit à l'autodétermination du peuple de l'Irian occidental, le Gouvernement néerlandais a soumis en 1952 à son parlement un

projet de loi prévoyant l'annexion de l'Irian occidental au territoire du Royaume des Pays-Bas.

67. Tout en parlant de préparer la population de l'Irian occidental à exercer son droit à l'autodétermination, le régime colonial néerlandais en Irian occidental, s'appuyant sur la force militaire que les Pays-Bas continuaient de maintenir dans cette partie de l'Indonésie, a opprimé et écrasé le parti de l'Irian qui luttait pour l'indépendance indonésienne, il a jeté ses dirigeants en prison ou les a forcés à chercher un "havre de sûreté" dans d'autres régions de l'Indonésie. Les Néerlandais ont ouvert le trop fameux camp de concentration de Boven Digul, célèbre dès avant la seconde guerre mondiale. Menés par d'anciens fonctionnaires coloniaux et la police, ils ont fait régner un régime de terreur pour "désindonésianiser" cette partie de l'Indonésie. Ils se sont mis à enseigner le hollandais aux pauvres gens de l'Irian occidental, à la manière coloniale, afin d'en faire de bons sujets coloniaux qu'ils puissent mener à leur guise. Ils ont tout mis en œuvre pour en faire des adversaires de l'Indonésie.

68. Dans de telles conditions, les négociations engagées avec les Pays-Bas pour régler la question de l'Irian occidental ne pouvaient assurément qu'échouer. Le Gouvernement néerlandais semblait nourrir le dessein de maintenir son emprise coloniale sur l'Irian occidental pour le séparer définitivement de l'Indonésie indépendante et libre. L'attitude des Pays-Bas était en opposition flagrante non seulement avec l'accord conclu et les engagements pris, mais aussi avec l'esprit de l'accord sur l'indépendance de l'Indonésie conclu à la fin de 1949.

69. Après que les négociations bilatérales avec les Pays-Bas eurent finalement complètement échoué en 1954, à cause de l'attitude des Pays-Bas qui refusaient inflexiblement de négocier sur les vrais problèmes en jeu, nous nous sommes tournés vers les Nations Unies en continuant à chercher une solution pacifique du différend survenu entre les deux pays. Le conflit s'est aggravé de plus en plus. Il était devenu un problème purement colonial. Le Gouvernement néerlandais a contesté que les Nations Unies fussent compétentes pour connaître de la question, mais il a échoué. Pourtant, les délibérations de l'Assemblée générale des Nations Unies n'ont abouti à aucun résultat. Un projet de résolution^{3/} exprimant simplement l'espoir que de nouvelles négociations auraient lieu s'est heurté à une vive opposition des Pays-Bas qui en ont empêché l'adoption par l'Assemblée.

70. Cependant le Gouvernement indonésien a fait preuve de patience dans la recherche d'un éventuel règlement pacifique de cette question capitale qui mettait en jeu la liberté de son peuple.

71. Au cours des années suivantes, malgré la mauvaise volonté des Pays-Bas, le Gouvernement indonésien a poursuivi son action pacifique à l'Organisation des Nations Unies. En outre, nous avons permis aux Pays-Bas de conserver la position économique privilégiée qu'ils avaient gardée après la reconnaissance de la République d'Indonésie à la fin de 1949.

72. Malgré cela, nous n'avons rencontré qu'une opposition chez les Néerlandais et aucune résolution n'a pu être adoptée par l'Assemblée générale pour le règlement

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session, Annexes, point 61 de l'ordre du jour, document A/C.1/L.110.

pacifique du différend. Lorsque cela s'est produit en 1957, notre patience et notre bonne volonté étaient vraiment épuisées. Les Nations Unies qui ne pouvaient ou, plus exactement, ne voulaient pas prêter leur concours pour le règlement de la question n'ont laissé à mon gouvernement d'autre issue que de la régler lui-même à sa façon. A notre époque, cela signifiait que nous devions faire fond essentiellement sur notre propre force nationale. Nous avons cependant été réconfortés par le fait que la grande majorité des membres de l'Assemblée soutenaient notre cause, la cause de la liberté de notre peuple. Cela nous a soutenus dans notre volonté de continuer notre lutte pour la liberté de la population de l'Irian occidental avec tous les moyens à notre disposition.

73. Il n'y avait plus place pour la patience et la bonne volonté dans les relations tendues entre l'Indonésie et les Pays-Bas. L'ancienne prétention des Pays-Bas qui estimaient pouvoir conserver leur position économique en Indonésie, une position privilégiée en fait, ne tenait plus. Il y aurait eu là une situation anormale. Il fallait mettre un terme à leurs mesures militaires et répressives en Irian occidental, à leurs manœuvres de subversion contre la liberté et l'intégrité nationale de la République, qui avaient en fait commencé dès l'accession de l'Indonésie à l'indépendance. Il fallait mettre un terme définitif à la politique coloniale que les Pays-Bas persistaient à poursuivre même après la reconnaissance de l'indépendance de l'Indonésie.

74. Nous avons tout lieu de croire que la politique coloniale des Pays-Bas à l'égard de l'Indonésie a procédé de moins en moins de considérations tenant à la protection des intérêts néerlandais dans la région ou même au prestige national, mais plutôt du sentiment anti-indonésien de certains dirigeants néerlandais, sentiment qui devient de plus en plus le principe directeur irrationnel de l'attitude du Gouvernement néerlandais à l'égard de l'Indonésie.

75. Ainsi, non seulement politiquement, mais encore économiquement et militairement, mon gouvernement s'est engagé dans une politique d'opposition totale aux Pays-Bas. Nous avons pris les mesures indispensables contre leurs intérêts économiques qui étaient un vestige de l'ère coloniale; pour faire face à la force militaire qu'ils avaient établie à l'intérieur et autour de l'Irian occidental dans un dessein d'intimidation et de subversion, nous avons mis sur pied nos propres forces militaires. Les relations avec les Pays-Bas ont été complètement rompues.

76. Entre-temps, nous nous félicitons d'avoir pu consolider la puissance politique et matérielle de notre pays et d'avoir pu entreprendre un programme national de développement général pour notre développement économique et social rapide et l'émancipation de nos populations. L'Irian occidental n'est pas exclu de ce programme, bien que l'application matérielle du programme y soit empêchée par le maintien de l'occupation coloniale de ce territoire par les Néerlandais.

77. La liberté de l'Indonésie a toujours fait peur à l'opinion publique des Pays-Bas. Nous savons qu'il n'est pas facile pour une puissance coloniale de perdre un territoire, même si c'est pour la cause de la liberté de l'homme. En fait, nous avons dû conquérir notre indépendance au prix d'une guerre coloniale cruelle qui a duré de 1945 à 1949. Certes, il se peut que certains milieux des Pays-Bas éprouvent encore

de l'hostilité et de la déception après l'accession de l'Indonésie à l'indépendance.

78. Il fallait de la bonne volonté et de la compréhension de part et d'autre pour établir entre les deux peuples de nouvelles relations amicales, fondées sur le fait que leurs pays sont tous les deux libres. Cependant, la question de l'Irian occidental, qui est devenue de plus en plus grave, a entravé ces efforts. Les relations entre les deux gouvernements ont empiré jusqu'à la rupture de toutes les relations, y compris évidemment les relations économiques.

79. Quel est maintenant l'état de l'opinion publique aux Pays-Bas? Aujourd'hui bien des hommes de bonne volonté, aux Pays-Bas, comprennent ce que tout cela signifie et quels sont réellement les intérêts en jeu. Ils voient maintenant que la question de l'Irian occidental qui oppose les Pays-Bas et l'Indonésie n'a valu au peuple néerlandais que des ennuis, que l'hostilité de l'Indonésie, ils comprennent qu'elle leur a aliéné la sympathie des peuples des pays d'Asie et d'Afrique et même de la plupart des pays du monde.

80. Il est bien évident que les Pays-Bas ont perdu la majeure partie de leurs intérêts en Indonésie. Et n'oublions pas les difficultés qui ont éclaté en Irian occidental même. La population y connaît la crainte, l'agitation et l'incertitude, et cela est vrai non seulement de la population autochtone, mais aussi des fonctionnaires et colons néerlandais. Le fait que des milliers d'hommes et de femmes ont été emprisonnés en raison d'actes dirigés contre les Pays-Bas prouve à l'évidence l'échec de l'aventure coloniale néerlandaise en Irian occidental. Les Indonésiens qui s'opposent à la politique coloniale sont expulsés de l'Irian occidental et envoyés sur le territoire de la République au nombre d'une centaine par mois. On assiste depuis deux ans à l'exode des fonctionnaires et colons néerlandais qui retournent aux Pays-Bas ou émigrent en Australie. Jusqu'en juin dernier, 13 000 Néerlandais avaient quitté pour l'Australie cette terre inhospitalière — inhospitalière pour les ressortissants des Pays-Bas. Cette année, on prévoit que plus de 1 000 Hollandais la quitteront pour retourner aux Pays-Bas. En ce moment même, 400 d'entre eux font route de l'Irian occidental vers les Pays-Bas.

81. L'idée envisagée autrefois d'un "havre de sûreté" pour les Indo-Néerlandais a abouti à un échec total. Ainsi, le différend sur l'Irian occidental et le conflit avec l'Indonésie constituent maintenant une véritable hypothèque pour la population et le budget des Pays-Bas. De plus en plus, on nourrit des doutes quant à la sagesse de la décision du Gouvernement néerlandais qui maintient son emprise coloniale sur l'Irian occidental à l'encontre de ses intérêts en Indonésie et dans le monde entier. Les choses sont déjà allées si loin, nous dit-on, que le Parlement néerlandais serait disposé à envisager l'abandon définitif de l'autorité des Pays-Bas — de la souveraineté des Pays-Bas, disent-ils — sur l'Irian occidental.

82. Nombreux sont ceux qui, aux Pays-Bas, estiment maintenant que le moment est venu pour l'Irian occidental, qui après tout fait partie du territoire indonésien, de faire retour à la République d'Indonésie. Les obstacles qui s'y opposaient en 1949, à l'époque où les Pays-Bas avaient des motifs d'ordre politique pour maintenir le régime colonial en Irian occidental, n'existent plus aujourd'hui aux Pays-Bas.

83. Quelques Néerlandais, dont certains occupent une situation éminente et représentent un secteur de

l'opinion éclairée des Pays-Bas, ont cherché à maintes reprises au cours des deux dernières années à prendre contact avec mon gouvernement et avec le président Sukarno lui-même pour aider à trouver un règlement satisfaisant de la question de l'Irian occidental, en tenant compte de l'évolution de la situation. Ils acceptent le transfert de l'autorité sur l'Irian occidental, afin non seulement de rétablir l'intégrité territoriale de la République d'Indonésie, mais encore de permettre la reprise de relations normales entre les Pays-Bas et l'Indonésie, notamment dans le domaine économique.

84. On a donné à entendre qu'il fallait éviter de présenter ce règlement comme une victoire pour l'une des parties, une humiliation pour l'autre. Les Indonésiens comprennent parfaitement et feront tout leur possible pour se montrer accommodants à cet égard envers les Pays-Bas, fût-ce au prix d'une certaine perte de notre prestige national.

85. Mon gouvernement et le président Sukarno lui-même apprécient à leur juste valeur les efforts bien intentionnés de ces Néerlandais qui nous semblent sincères et représentent probablement l'opinion lucide et honnête de groupes importants de la population néerlandaise.

86. En ce qui concerne mon gouvernement, notre président a déclaré à plusieurs reprises et récemment encore que si le Gouvernement néerlandais montre qu'il est disposé, étant donné le cours des événements, à renoncer à sa prétendue souveraineté sur l'Irian occidental et à chercher un règlement satisfaisant du différend qui l'oppose à la République d'Indonésie, le Gouvernement indonésien est prêt à entamer de nouvelles négociations pour attaquer le problème à la base. Mon gouvernement est d'avis que la meilleure solution reste de transférer l'administration de l'Irian occidental à la République d'Indonésie et de mettre complètement fin au colonialisme en Indonésie, dans l'intérêt supérieur des relations entre les deux pays. Des relations normales seraient ainsi rétablies entre les deux pays qui auraient tout à y gagner l'un et l'autre. De plus, nous favoriserions la stabilité et le maintien de la paix dans une importante région du monde.

M. Nosek (Tchécoslovaquie), vice-président, prend la présidence.

87. Mais, jusqu'à présent, le Gouvernement néerlandais n'a pas montré qu'il eût le moins du monde le sens des réalités. En attendant, nous ne pouvons relâcher nos efforts en vue de rendre la liberté à notre population de l'Irian occidental et de mettre fin au régime colonial dans cette partie du pays. C'est devenu pour mon pays et notre peuple une question de paix et de sécurité. Nous nous préparons à affronter le pire, face aux Néerlandais, en Irian occidental. C'est notre mission, une mission nationale, et nous n'y faillirons pas.

88. Peut-être ne sait-on pas qu'en réalité l'Irian occidental, qui fait partie intégrante de mon pays, n'a jamais été effectivement séparé de la République d'Indonésie, malgré les 16 années d'occupation coloniale des Pays-Bas et malgré les efforts qu'ils ont déployés pour y prolonger cet état de choses. L'Irian occidental n'a jamais été séparé politiquement, socialement, ni même constitutionnellement, de la République d'Indonésie.

89. Mises à part les restrictions imposées par la situation exceptionnelle causée par le maintien de

l'occupation des Hollandais, nous avons traité l'Irian occidental comme une partie intégrante de notre pays. Il a sa place légitime dans la République.

90. Comme je l'ai dit, l'Irian occidental est une province de la République d'Indonésie, une des 23 provinces qui constituent les divisions administratives de la République d'Indonésie. Il est exact que, jusqu'à présent, nous n'avons pas pu exercer pleinement notre administration sur l'île principale de l'Irian occidental. Mais nous avons un gouvernement provincial de l'Irian occidental qui a son siège à proximité de l'île principale de l'Irian occidental et dans le ressort administratif de la province de l'Irian occidental.

91. Les provinces de la République d'Indonésie ont une complète autonomie locale. Elles ont leur propre assemblée locale, l'administration est dirigée par des gouverneurs issus de la population locale et nous avons même été jusqu'à choisir les commandants militaires des territoires parmi la population locale. Cette règle est appliquée également dans la province de l'Irian occidental. L'Irian occidental est déjà représenté par ses propres fils au Parlement indonésien, au Conseil consultatif suprême, au Congrès du peuple — l'organisme le plus élevé de la République — et à tous les autres organes constitutionnels de l'Etat, y compris le Conseil national du plan.

92. Un natif de l'ouest de l'Irian occidental est membre de notre délégation à la présente session de l'Assemblée générale. Oui, un des fils de l'Irian occidental représente la République libre et souveraine d'Indonésie qui compte plus de 90 millions d'habitants. M. Dimara, tel est son nom, a passé sept ans dans une prison de l'administration coloniale hollandaise en Irian occidental, simplement parce qu'il voulait que ses frères de l'Irian occidental pussent jouir de la liberté que la République d'Indonésie avait obtenue. Il n'a été relâché qu'en avril dernier et il peut vous exposer quelle est la vraie situation en Irian occidental: c'est le règne de la peur et de l'humiliation, de l'oppression et de l'intimidation, qui caractérisent le régime colonial et constituent un défi à la démocratie et au droit à l'autodétermination que le Gouvernement néerlandais invoque à grands cris.

93. L'Irian occidental demeure arriéré, et la brèche qui sépare le développement libre de cette région et celui des autres régions de l'Indonésie ne cesse de s'élargir. Qui pis est, la population vit constamment dans la terreur, l'humiliation et la confusion. C'est en soi un problème humain,

94. En ce qui concerne la République d'Indonésie, l'Irian occidental, qui est une des provinces du pays, a bien entendu été inclus dans le plan national de développement général de huit ans de la République, plan déjà en voie d'exécution. Des écoles, des hôpitaux et des routes seront construits, des industries seront créées, comme dans toutes les autres parties de l'Indonésie. Beaucoup de fils et de filles de l'Irian occidental s'instruisent ou travaillent dans d'autres parties de l'Indonésie. Quant à ceux qui sont encore en Irian occidental, il faudra en vérité leur vouer une attention spéciale et leur attribuer la priorité. Pour ce faire, nous attendons uniquement le moment où ils seront libérés de l'emprise coloniale néerlandaise. Nous ne pouvons oublier l'aspect humain du problème. Personne ne peut être plus préoccupé que mon gouvernement de l'avenir et du bien-être de la population de l'Irian occidental, de la population d'une de nos provinces, de notre propre population.

95. Et que nul ne vienne nous dire ce qui sert le mieux l'intérêt de cette population, qu'on ne nous parle pas du conte de fées de l'autodétermination alors qu'on n'y croit pas. Pourquoi faudrait-il que d'autres décident du droit à l'autodétermination de notre peuple? Il y a 16 ans que nous avons exercé ce droit. Nous avons combattu pour l'obtenir — il ne nous a pas été donné — nous l'avons gagné par le sang, la sueur et les larmes. Nous sommes maintenant résolus à défendre ce droit si durement gagné, de toutes nos forces et par tous les moyens à notre disposition.

96. Le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Luns, est venu maintenant présenter à l'Assemblée un plan pour la solution du problème de l'Irian occidental, ce même problème que son gouvernement a laissé pendant 11 années sans solution. Ces 11 années ont détruit les relations entre les Pays-Bas et l'Indonésie, et nul n'en a bénéficié, certainement pas le peuple néerlandais lui-même. Elles n'ont amené aucune amélioration du sort de la population de l'Irian occidental. C'est tragique. Pourtant, la solution demeure fondamentalement simple. Il s'agit en substance d'une question coloniale. Il s'agit toujours de la question de la liberté de l'Irian occidental dans le cadre de la liberté et de l'indépendance de l'Indonésie, ainsi que je l'ai déjà expliqué. La meilleure solution demeure donc également la même.

97. Commentant le plan de M. Luns, le président Sukarno a déclaré le 27 septembre:

"Pour les Pays-Bas, la meilleure solution est de transférer leur autorité à l'Indonésie, immédiatement et directement. Mais si, pour différentes raisons, les Pays-Bas préfèrent passer par les Nations Unies pour le transfert immédiat de l'autorité à l'Indonésie, l'Indonésie est prête à envisager sérieusement cette proposition.

"Si elle n'était fondée sur cette hypothèse, toute intervention des Nations Unies ne pourrait que rendre le problème plus aigu et plus explosif. Le problème du transfert urgent de l'autorité à l'Indonésie est devenu un problème de sécurité pour cette région du monde.

"Notre devoir est de préserver la paix dans cette partie du monde, mais les Pays-Bas et les Nations Unies devraient également contribuer sans retard à la réalisation de ce dessein."

98. Examinons maintenant soigneusement le plan de M. Luns. Voyons s'il peut aider à trouver la meilleure solution du problème en tenant compte non seulement du point de vue de mon gouvernement et de la situation réelle en Irian occidental, non seulement du point de vue des intérêts de notre population de l'Irian occidental, mais aussi du point de vue des intérêts du peuple des Pays-Bas tels que nous les comprenons. Car nous sommes convaincus que, dans les circonstances présentes surtout, ce problème peut être résolu pacifiquement, d'une façon satisfaisante pour toutes les parties intéressées et pour leur bien. Après avoir abandonné le dernier vestige de colonialisme en Indonésie, les Pays-Bas n'auront plus de difficulté à établir les meilleures relations avec l'Indonésie, ainsi qu'avec l'ensemble des pays d'Asie et d'Afrique. Les 700 000 habitants de l'Irian occidental auront enfin le droit de partager la sécurité nationale de leurs 90 millions de compatriotes au sein de la République d'Indonésie. La population de l'Irian occidental pourra enfin jouir complètement

de l'autonomie locale, comme les autres parties de l'Indonésie. Il est certain que la République d'Indonésie tout entière retirera elle aussi des avantages de cette solution pacifique.

99. Non seulement la lutte pour l'indépendance sera achevée, non seulement la paix et la sécurité ne seront plus menacées dans notre région, mais encore les relations avec les Pays-Bas pourront être normalisées et, plus tard, la méfiance mutuelle qui marque les relations entre l'Occident et l'Indonésie pourra disparaître.

100. Malheureusement, une chose nous frappe immédiatement dans le plan de M. Luns. A mon avis, il a commis deux erreurs graves.

101. En premier lieu, il a présenté ce plan pour la solution du problème de l'Irian occidental comme s'il n'y avait pas de conflit avec mon pays — en d'autres termes comme s'il s'agissait d'une affaire parfaitement claire de décolonisation, comme s'il pouvait se présenter ici les mains nettes.

102. En second lieu, il a voulu donner à entendre qu'il était possible de donner une solution pacifique au problème sans la participation ou la coopération de l'Indonésie.

103. A cause de ces deux erreurs fondamentales, son plan, s'il était adopté, ne réglerait rien. Il ne réglerait pas le différend, le conflit avec l'Indonésie, qui est au cœur du problème. M. Luns ne peut impunément ignorer la partie adverse, le Gouvernement de la République d'Indonésie et, en fait, le peuple de mon pays. S'il croit pouvoir le faire, il commet une erreur vraiment très grave.

104. Que veut-il en réalité? Que veut-il dire, en vérité? Quelle sorte de solution envisage-t-il? Il veut la "décolonisation" de l'Irian occidental. N'est-ce pas 16 ans trop tard ou pour le moins 11 ans trop tard? Ce désir ne nous semble pas trop progressiste. Après que la République d'Indonésie eut décolonisé l'Irian occidental, en tant que partie de son territoire, c'est en fait le gouvernement de M. Luns, le Gouvernement néerlandais, qui a recolonisé ce territoire par la suite.

105. Pour cette raison, le prétendu plan de décolonisation de M. Luns ne nous impressionne guère. Il n'a aucun fondement. On ne peut y voir qu'une tentative des Néerlandais de sortir d'une situation intenable en Irian occidental, situation créée par leur politique coloniale étriquée et despotique. Néanmoins, si cette tentative offre au Gouvernement néerlandais une chance sérieuse de sortir du dilemme, le Gouvernement indonésien l'accueille avec faveur dans l'intérêt de la population de l'Irian occidental qui souffre depuis trop longtemps du maintien de la domination coloniale néerlandaise dans cette partie de l'Indonésie.

106. Cependant, cette politique de dégagement ne devrait pas être marquée par un esprit hostile à l'Indonésie et ne devrait pas être menée dans le dessein de séparer par la force l'Irian occidental de l'Indonésie, fût-ce sous le drapeau de l'autodétermination.

107. Les faits historiques en cette matière, l'opportunisme des Néerlandais, auraient dû montrer à l'Assemblée que l'attitude des Pays-Bas à l'égard de l'Irian occidental n'a rien eu et n'a rien à voir avec le droit de la population de l'Irian occidental à disposer d'elle-même. On ne lui a jamais demandé

son consentement, même pas son opinion, quand le Gouvernement néerlandais l'a recolonisée en 1949 et quand il a annexé ce territoire à celui du Royaume des Pays-Bas en 1952. Le Gouvernement néerlandais n'a adopté cet argument nouveau du droit à l'autodétermination de la population de l'Irian occidental qu'à titre d'expédient politique, destiné à l'usage international. C'est ce que M. B. V. A. Roling, professeur néerlandais de droit international et membre de la délégation néerlandaise aux Nations Unies pendant plusieurs années, jusqu'en 1957, a souligné fort justement dans son livre intitulé La Nouvelle-Guinée, problème mondial^{4/}, publié aux Pays-Bas en 1958.

108. Examinons de près, par exemple, ce qu'est le "Conseil papou", créé par le Gouvernement néerlandais, dont l'Assemblée a appris l'existence. Il a été créé en Irian occidental comme conseil représentatif de la population, nous dit-on. Selon M. Luns, sa création constitue un premier pas sur la voie de l'autonomie.

109. Le Conseil papou, créé seulement le 5 avril 1961, a naturellement à sa tête un fonctionnaire néerlandais, nommé par le gouvernement colonial néerlandais. Il en est de même en ce qui concerne le secrétaire exécutif du Conseil. Point n'est besoin de dire que les travaux et la politique de ce conseil consultatif — qui, entre parenthèses, est composé surtout de Néerlandais et d'autochtones pronéerlandais qui ont été ralliés de différentes façons à la cause des Pays-Bas et sont pour la plupart des fonctionnaires de l'administration coloniale — sont entièrement sous la direction d'un président néerlandais et d'un secrétaire exécutif néerlandais. Qu'est-ce qu'un tel conseil a de commun avec l'autodétermination de la population de l'Irian occidental?

110. Il est évident que le Gouvernement néerlandais ne tolérera le droit à l'autodétermination, s'il l'accorde vraiment, qu'aux habitants de l'Irian occidental qu'il peut rallier à la cause néerlandaise, qui sont menés et dirigés par des fonctionnaires néerlandais et souvent intimidés par les forces militaires néerlandaises.

111. En fait, l'administration politique et coloniale ne se maintient en Irian occidental que grâce à la puissance militaire des Pays-Bas.

112. Il est intéressant et non sans pertinence, à ce sujet, de constater qu'il n'est nullement question, dans le plan présenté par M. Luns, de mettre fin à toute action armée et à toutes mesures de répression, de quelque sorte qu'elles soient, dirigées contre les peuples dépendants, comme l'exige le paragraphe 4 de la résolution 1514 (XV), pour permettre à ces peuples d'exercer pacifiquement et librement leur droit à l'indépendance complète et pour que l'intégrité de leur territoire national soit respectée. M. Luns n'a tenu aucun compte de ce paragraphe gênant, qui s'applique particulièrement à la situation en Irian occidental.

113. Parler d'autodétermination sans liberté est évidemment absurde. Nous avons appris sans étonnement que la première décision prise par le prétendu Conseil papou était une décision d'un caractère très particulier. Elle a même été tout à fait révélatrice. Elle a consisté en une motion proposée, sinon dictée, par le président néerlandais et naturellement adoptée

par l'ensemble du Conseil, tendant à envoyer au Gouvernement néerlandais, à La Haye, un télégramme exprimant, au nom des habitants de l'Irian occidental, l'immuable allégeance du Conseil à la maison d'Orange — c'est-à-dire à la Couronne néerlandaise — et le sentiment d'être rattachés au peuple néerlandais par des liens très solides.

114. Or, les habitants de l'Irian occidental doivent-ils être éduqués en vue de l'indépendance, ou en vue d'une dépendance perpétuelle? Ce télégramme du Conseil papou, encore qu'il ne soit pas surprenant, constitue une véritable dénonciation de la mentalité coloniale des Pays-Bas. Il montre à nouveau que la politique néerlandaise en Irian occidental est une politique coloniale pure et simple. Je puis même dire qu'il s'agit d'une politique tout à fait périmée en cette ère de décolonisation.

115. Il ne faut donc pas s'étonner que des gens sensés aient peine à accepter les déclarations du Gouvernement néerlandais sur l'autodétermination.

116. Si, dans le présent plan du Gouvernement néerlandais, le slogan néerlandais de "l'autodétermination" présente encore certains attraits pour quelques membres de l'Assemblée, ce dont je doute vu le bilan net du régime colonial néerlandais en Irian occidental, permettez-moi de faire état également de l'attitude adoptée par le Gouvernement néerlandais à l'Organisation des Nations Unies elle-même.

117. Lorsqu'en 1955 la Troisième Commission a inscrit le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à l'article premier des projets de pactes relatifs aux droits de l'homme, la délégation néerlandaise s'y est opposée. Quant à l'attitude que la délégation néerlandaise a adoptée à l'Assemblée à l'égard de diverses autres questions touchant à l'exercice du droit d'autodétermination, je l'exposerai comme suit.

118. La délégation néerlandaise n'a pas défendu ce droit en faveur du peuple du Maroc. Elle ne l'a pas défendu en faveur du peuple de la Tunisie. Elle ne l'a pas défendu en faveur du peuple d'Algérie. Elle ne l'a pas défendu en faveur du Sud-Ouest africain ni d'aucun autre territoire non autonome. Elle n'a jamais voté aux Nations Unies pour l'application effective du principe de l'autodétermination.

119. Et même si les Pays-Bas ont voté pour la résolution 1514 (XV) en décembre 1960, la suite des événements montre que les Néerlandais ont continué à manifester une curieuse réticence à l'égard du droit des peuples à l'autodétermination. En avril 1961, la délégation néerlandaise n'a pas voté pour la résolution [1603 (XV)] qui affirme le droit du peuple d'Angola à l'autodétermination, bien que cette résolution fût expressément fondée sur la résolution 1514 (XV) et en demandât l'application en Angola. A nouveau, en août 1961, la délégation néerlandaise a refusé son appui au peuple de Tunisie qui demandait que ses droits légitimes fussent respectés à Bizerte.

120. Non, je regrette de devoir dire que nous ne pouvons prendre très au sérieux la conception néerlandaise de l'autodétermination. Ne nous laissons pas non plus leurrer par ce slogan de l'autodétermination auquel M. Luns fait une place si importante dans son plan pour l'Irian occidental. En vérité, son caractère fallacieux a déjà été relevé, tant devant l'Assemblée qu'en Irian occidental, et même aux Pays-Bas.

121. Il y a quelques années, lors de l'examen de la question de l'Irian occidental aux Nations Unies, le

^{4/} Nieuw Guinea als wereldprobleem, Assen, Van Gorcum.

représentant de l'Irak avait fait remarquer à juste titre:

"Non seulement il s'agit d'un argument qui n'est absolument pas pertinent, mais le jeu de l'autodétermination, tel que le jouent les puissances coloniales, n'est rien d'autre qu'une manœuvre hypocrite en vue de prolonger leur présence dans les territoires coloniaux. Avant d'adopter une telle attitude, le Gouvernement néerlandais serait bien inspiré de revoir la position négative qu'il a adoptée à l'égard de l'autodétermination au cours des 10 dernières années^{5/}."

122. Je rappellerai aussi à l'Assemblée ce que le représentant de la Fédération de Malaisie, M. Ismail, a dit au sujet de cet aspect de la question de l'Irian occidental au cours du dernier débat de l'Assemblée sur cette question en 1957. M. Ismail a fait remarquer à juste titre que les promesses néerlandaises en ce qui concerne le droit à l'autodétermination "sonnent creux aux oreilles d'un peuple colonisé". Il a poursuivi:

"Lorsque Abraham Lincoln a libéré les esclaves de son pays (les Etats-Unis), il n'a pas attendu que les esclaves nègres eussent exprimé leur volonté et qu'ils eussent la possibilité d'en décider eux-mêmes. Abraham Lincoln a aboli l'esclavage parce que c'est un crime contre l'humanité. Les Nations Unies doivent appliquer cette même norme lorsqu'elles examinent le dossier du colonialisme^{6/}."

123. Cette opinion éclairée est partagée par de nombreuses personnes. Même aux Pays-Bas, nombreux sont les gens bien intentionnés qui pensent ainsi. Dans son livre que j'ai déjà cité, le professeur Roling a écrit ce qui suit à la page 72 au sujet du débat sur la question aux Nations Unies:

"Il est compréhensible — je répète; "compréhensible" — "que de nombreux représentants n'aient pas pris au sérieux l'argument néerlandais du droit des Papous à l'autodétermination."

124. Un des membres en vue du parti catholique, le parti de M. Luns, le professeur Duynstee de l'université catholique de Nimègue, a déclaré le mois dernier, seulement, dans un discours prononcé devant l'association des étudiants d'Utrecht, au sujet de la promesse du Gouvernement néerlandais de reconnaître à la population de l'Irian occidental le droit de choisir elle-même son statut futur, ce prétendu droit à l'autodétermination: "En réalité, il ne s'agit pas d'autre chose que d'un jeu de mots". En des termes plus durs encore, le professeur Duynstee a qualifié ce prétendu choix d'"escroquerie, rien de plus".

125. Oui, la politique néerlandaise, et notamment la manœuvre exposée dans le plan présenté maintenant par M. Luns, n'a rien de commun avec l'autodétermination de la population de l'Irian occidental. Aujourd'hui, comme autrefois, il ne s'agit que du droit à l'autodétermination du Gouvernement néerlandais lui-même — avec ou sans le Conseil papou.

126. Qu'attendons-nous du plan de M. Luns? Ce plan, tel qu'il est, ne règle pas la question, parce qu'il ne tient pas compte du fond de l'affaire, du conflit avec l'Indonésie. Les arguments en faveur de la prétendue décolonisation et du "droit à l'autodétermination" de l'Irian occidental sont trompeurs et peuvent même s'effondrer d'eux-mêmes.

127. D'après ce plan, les Pays-Bas n'abandonneront pas leur prétention à la souveraineté sur l'Irian occidental tant que le droit de la population à l'autodétermination ne sera pas "pleinement garanti". Quand le sera-t-il? Evidemment, nul ne le sait, sauf les Néerlandais.

128. De plus, les milliers de fonctionnaires néerlandais qui se trouvent en Irian occidental y resteront indéfiniment. Cela n'est évidemment pas autre chose que du néo-colonialisme. Un autre Congo! Un autre Katanga!

129. Nous le disons à cause des expériences cruelles que nous avons faites en Indonésie lorsque le Gouvernement néerlandais a cherché à faire accepter dans les diverses régions de l'Indonésie le slogan de l'autodétermination, en l'opposant au choix que l'ensemble du peuple indonésien avait déjà librement exprimé. Cela faisait partie de sa méthode consistant à "diviser pour régner", méthode que nous connaissons bien et que de nombreux membres de l'Assemblée connaissent bien eux aussi.

130. Sous le couvert de l'autodétermination, il a réussi lors de la guerre coloniale à créer au sein de l'Indonésie plusieurs petits Etats dans l'Etat, dirigés par leurs fantoches, pour combattre et renverser la République d'Indonésie.

131. Constatant que cette politique avait échoué et que la République d'Indonésie avait survécu à cette épreuve, il a fait une nouvelle tentative en 1950. S'appuyant sur la révolte des forces coloniales dans les Moluques, il a créé la prétendue "République des Moluques du Sud" qui a été heureusement immédiatement écrasée par l'armée nationale de la République.

132. Il n'est pas étonnant que le Gouvernement indonésien, connaissant les mesures anti-indonésiennes et la propagande du régime colonial néerlandais en Irian occidental, la vieille propagande sur le droit à l'autodétermination, se demande sérieusement si le plan de M. Luns n'est pas conçu pour provoquer la création d'un prétendu "Irian occidental indépendant" hostile à l'Indonésie. Cela peut paraître incroyable, certes, mais nous avons une grande responsabilité envers notre peuple et particulièrement envers la population de la province de l'Irian occidental.

133. Si le plan de M. Luns procède d'un tel dessein, il ira certes à l'encontre du progrès naturel de notre peuple, de la logique et du but réel de la décolonisation qui est l'établissement de nations libres. Le droit à l'autodétermination ne doit pas être utilisé pour diviser une nation, mais dans l'intérêt de l'unité nationale et de la création d'une nation forte et stable. Cela est très important dans le cas particulier des nations qui luttent pour se libérer du colonialisme. Les frontières de ces nations sont fixées d'après celles des anciens territoires coloniaux. C'est là une question claire et simple qu'il ne faut pas embrouiller.

^{5/} Cette déclaration a été faite à la 912ème séance de la Première Commission, dont les comptes rendus officiels ne sont publiés que sous forme de comptes rendus analytiques.

^{6/} Cette déclaration a été faite à la 907ème séance de la Première Commission, dont les comptes rendus officiels ne sont publiés que sous forme de comptes rendus analytiques.

134. A ce propos, permettez-moi de rappeler la déclaration, faite ici par le Ministre des affaires étrangères de la République du Sénégal, qui a dit:

"Dès l'instant où un territoire colonisé accède à l'indépendance, sa souveraineté nouvelle doit s'exercer dans les limites où s'étendait la souveraineté coloniale." [1012ème séance, par. 44.]

C'est exactement ce que le Gouvernement néerlandais cherche à empêcher depuis 12 ans.

135. Les peuples d'Asie et d'Afrique qui ont combattu le colonialisme et lutté pour leur indépendance et leur liberté verront clair dans cette manœuvre du Gouvernement néerlandais, manœuvre néo-colonialiste tendant à détruire l'indépendance et la liberté.

136. Je crois pouvoir parler ici au nom de l'Asie et de l'Afrique, de Dakar à Manille, oui, à Manille. Permettez-moi de citer un éditorial sur le plan de M. Luns, paru dans le numéro du 29 septembre 1961 du Manila Chronicle, influent journal nationaliste philippin:

"L'Indonésie revendique légitimement l'Irian occidental, qui fait partie de son territoire, et la proposition néerlandaise est évidemment destinée à frustrer les Indonésiens de façon que les Pays-Bas puissent conserver la seule colonie qui leur reste en Asie. Mais la proposition néerlandaise manque autant de moralité que d'originalité."

L'éditorial poursuit:

"Il n'y a aucune raison de croire que les Nations Unies tomberont dans ce traquenard des colonialistes, car les Nations Unies ont déjà des difficultés parce que la Belgique a décidé de garder sa colonie africaine riche en diamants en y installant des fantoches pour proclamer nation indépendante le Katanga qui fait légitimement partie intégrante du Congo... Les peuples d'Asie doivent considérer avec horreur cette supercherie des Néerlandais, car si l'Irian occidental devenait le Katanga de l'Asie, la paix serait précaire dans cette partie du monde."

137. Ayons garde de créer en Asie un autre Congo, un autre Katanga, auquel le plan de M. Luns pourrait donner naissance. Il peut même être plus lourd de conséquences encore et engendrer un conflit plus grave, un conflit qui ne serait pas circonscrit à nos deux pays seulement.

138. Je pense que M. Luns n'est pas absolument sans se rendre compte du risque d'un conflit grave à propos de la question de l'Irian occidental, étant donné le cours des événements pendant les dernières années. En fait, si j'ai bien compris sa déclaration du 26 septembre, s'il a présenté son plan aux Nations Unies, c'est parce qu'il fait sien le principe attribué au défunt Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, selon lequel les Nations Unies doivent être utilisées comme un instrument dynamique non seulement de réconciliation, mais aussi de prévention des conflits. C'est conformément à ce principe fondamental que M. Luns aurait cherché, par son plan, à contribuer à éliminer une situation lourde de dangers. Eh bien, il semble qu'il y ait au moins un point sur lequel nous sommes d'accord M. Luns et nous: c'est que le différend au sujet de l'Irian occidental représente une situation lourde de dangers et risque de dégénérer en un conflit grave, ce qu'il faut éviter. Malheureusement, le plan de M. Luns n'empêche pas et

n'empêchera pas un conflit. Le conflit entre les Pays-Bas et l'Indonésie ne sera pas réglé. Il deviendra même plus grave encore. Ce plan ne résoudra nullement le problème de l'Irian occidental. Il ne servira pas la cause de la paix.

139. Je terminerai donc cette déclaration en faisant une suggestion. Je la présente à l'effet de contribuer sincèrement au règlement de ce différend qui trouble depuis trop longtemps les relations entre l'Indonésie et les Pays-Bas, qui trouble depuis trop longtemps la paix et empêche la population de l'Irian occidental de progresser dans la paix.

140. Premièrement, le plan de M. Luns, sous sa forme actuelle, ne peut résoudre le problème de l'Irian occidental d'une manière pacifique, ni, par conséquent, le différend qui sépare l'Indonésie et les Pays-Bas.

141. Deuxièmement, si le Gouvernement néerlandais désire sincèrement renoncer à sa revendication de souveraineté sur l'Irian occidental et mettre fin à sa domination coloniale sur ce territoire, il faut approuver cette intention qui marquera le début d'un véritable règlement du conflit entre l'Indonésie et les Pays-Bas sur la question de l'Irian occidental. En fait, la cause première du différend entre l'Indonésie et les Pays-Bas disparaîtra.

142. Troisièmement, pour réaliser ce règlement de la question, il faudra simplement que l'administration de l'Irian occidental soit transférée des Pays-Bas à la République d'Indonésie dans l'ordre, sur la base d'un esprit de coopération entre les deux pays et de leur désir mutuel de normaliser leurs relations.

143. Quatrièmement, mon gouvernement ne verrait absolument aucune objection à ce que les Nations Unies apportent leur assistance, si elle était nécessaire, pour la réalisation d'un tel plan, au moyen de la création d'un organe spécial ou d'une autorité spéciale qui, au nom des Nations Unies, permettrait d'atteindre cette solution dans l'ordre.

144. Cinquièmement, si ce plan est fondé sur la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, résolution visée dans le plan de M. Luns, il faut tenir dûment compte du principe établi au paragraphe 6 de la dite résolution, qui est ainsi conçu:

"Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies."

145. Pour sa part, la République d'Indonésie, avec l'assistance des Nations Unies, adhèrera au principe selon lequel les Indonésiens de l'Irian occidental auront la pleine responsabilité de l'autonomie locale de cette région. Cela est conforme au régime en vigueur dans les autres provinces autonomes de la République.

146. Sixièmement, le droit d'autodétermination, ce principe vivant défendu par la République d'Indonésie et pour lequel le peuple indonésien a lutté jusqu'à ce qu'il obtint sa liberté et son indépendance, ne doit pas être déformé dans son application et ne doit pas être utilisé contre les intérêts véritables de la population de l'Irian occidental en détruisant l'indépendance nationale qu'elle a déjà obtenue.

147. Septièmement, si l'on veut que le problème de l'Irian occidental soit résolu de façon pacifique, il faut le résoudre le plus tôt possible.

148. Huitièmement, le Gouvernement indonésien est prêt à contribuer aux efforts des Nations Unies pour résoudre rapidement le problème de l'Irian occidental dans le sens indiqué, en fournissant du personnel et une assistance technique et financière.

149. J'estime que c'est là une manière constructive d'aborder le problème. La solution que j'ai indiquée est la meilleure solution possible en faveur de laquelle les Nations Unies puissent apporter leur assistance. Quant à une "solution" du genre de celle du plan de M. Luns, nous la rejeterons, et nous la rejeterons avec fermeté. Si le Gouvernement néerlandais juge bon de mettre en application son plan tel qu'il est, à savoir de résoudre le problème de l'Irian occidental sans l'Indonésie, en considérant que l'Indonésie n'existe pas, je puis déclarer à l'Assemblée, avec tout le sérieux qui convient, que le gouvernement et le peuple indonésien n'auront pas d'autre choix que de résoudre le problème de l'Irian occidental en agissant de même.

150. Nous sommes convaincus, quant à nous, que l'Irian occidental retrouvera sa place dans la République d'Indonésie. Après tout, l'Irian occidental fait partie de mon pays. Sa population fait partie du peuple indonésien. Que nul ne s'y trompe.

151. Que Dieu nous assiste dans notre combat pour la liberté, la justice et la paix.

152. Mme MEIR (Israël) [traduit de l'anglais]: Chaque année, au cours des réunions où nous continuons à chercher les moyens d'assurer la paix dans le monde, deux vérités s'imposent à nous.

153. Premièrement, tous les peuples de la terre veulent la paix, non la guerre. Notre monde connaît bien des craintes, mais la crainte de la guerre l'emporte sur toutes les autres.

154. Deuxièmement, d'année en année, malgré les innombrables séances où nous avons discuté du désarmement, et bien que nous soyons tous d'accord pour estimer que de notre temps la guerre ne peut résoudre aucun problème et ne peut avoir d'autre résultat que la destruction de la civilisation, le spectre de la guerre se rapproche et le souffle glacé de la mort nous transit tous. L'esprit humain est le champ d'un conflit déchirant. D'une part, nous disposons de moyens presque illimités pour sonder les mystères de l'univers; la science donne à l'homme le pouvoir d'atteindre d'autres planètes et de dompter la nature. D'autre part, ces conquêtes rendent le spectre du désastre plus menaçant encore. N'est-il pas douloureux de constater qu'à notre époque toute découverte scientifique est immédiatement utilisée pour augmenter le potentiel de destruction de l'humanité? Est-il étonnant que l'on se demande parfois si cette soif de connaissance toujours accrue ne risque pas d'assécher le puits de la vie?

155. Au cours des 50 dernières années, le monde a subi l'épreuve de deux guerres mondiales. La plupart d'entre nous se rappellent ces guerres pour les avoir vécues. Après les deux guerres, les vainqueurs ont compris qu'il ne pouvait y avoir de victoire véritable tant que des dispositions ne seraient pas prises pour empêcher le déclenchement de nouvelles guerres. C'est cette prise de conscience qui a provoqué la création des deux organisations mondiales, la Société des Nations après la première guerre mondiale et l'Organisation des Nations Unies après la seconde guerre mondiale.

156. Ceux qui ont combattu au cours de la seconde guerre mondiale ont le droit de pointer un doigt accusateur vers leurs aînés qui ont toléré l'échec de la Société des Nations et permis ainsi que le monde sombre dans une nouvelle guerre. Cet échec tient-il à l'absence de principes élevés dans la préambule du Pacte de la Société des Nations? Non, certes. La cause n'en a pas été l'absence de principes, mais l'irrésolution de ceux qui eussent dû les mettre en pratique. Cet échec a permis au régime hitlérien de jeter le monde dans la seconde guerre mondiale.

157. Entre les deux guerres, l'humanité a progressé. La science a fait de grands pas en avant, de sorte que la seconde guerre mondiale a été encore plus épouvantable et plus dévastatrice que la première. Et de nouveau, plus solennellement même, hantés par la mémoire de millions de nouvelles victimes de la guerre, les vainqueurs ont entrepris de construire une organisation mondiale pour préserver les générations futures du fléau de la guerre.

158. La Charte a été élaborée. Les principes élevés établis dans le préambule de notre charte pêchent-ils par quelque défaut? Certainement non.

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus... à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales..."

Tous les principes y sont énoncés en détail.

159. A San Francisco, on a admis que notre monde était déchiré par les luttes et que les conflits d'intérêts continueraient à diviser les nations. C'est pourquoi la Charte a défini les voies et les moyens permettant à la famille organisée des nations de préserver la paix.

160. Il est certain que le concept qui est la clef de voûte de cette quête de la paix et de l'amitié entre les nations est la négociation — qu'il n'est, à part la guerre, aucun autre moyen de régler les différends internationaux.

161. Si l'on jette par-dessus bord ce moyen de résoudre les problèmes internationaux, le navire risque de couler avec tous ceux qui sont à bord. Négocier ne signifie pas transiger sur les principes et les convictions. Négocier signifie vouloir vraiment la coexistence, vouloir vivre et laisser vivre malgré les divergences d'opinion. Négocier s'oppose à la guerre et la menace de guerre, chaude ou froide.

162. S'il y a quelque motif d'espoir malgré la tension actuelle, c'est que les grandes puissances entraînées dans le plus dangereux des conflits internationaux ont engagé des négociations directes. Nous espérons avec ferveur que, bien que les différences fondamentales demeurent et que la paix soit encore sérieusement menacée, les grandes puissances n'interrompront pas ces négociations.

163. Cependant, nous, les petites nations, nous ne pouvons nous contenter d'exhorter les grandes puissances à négocier, tout en nous croisant les bras et ne faisant rien. Le monde attend que nous apportions une contribution concrète à la cause de la paix internationale.

164. Les grands conflits ne sont pas les seuls à occuper la scène internationale. Dans diverses parties du monde, des différends opposent des voisins, des problèmes restent non résolus, les relations sont

loin d'être pacifiques et les nations craignant l'agression se livrent à la course aux armements. Nous ne devons pas oublier qu'à notre époque la paix et la guerre sont plus indivisibles encore que lorsque cette phrase a été prononcée pour la première fois. Aucun de nous ne peut être certain que tel conflit local ne s'étendra pas ou ne provoquera pas l'intervention des grandes puissances.

165. Nous devons donc agir nous-mêmes comme nous demandons aux grands pays de le faire. Il nous appartient d'élargir le champ de la paix, de la tranquillité et de l'amitié internationales en nous employant à atténuer les tensions locales, à freiner la constitution de stocks locaux d'armements et à régler par la voie de négociations directes et patientes les conflits dans lesquels nous, les petites nations, nous pouvons être engagées. Il existe un assez grand nombre de conflits locaux de ce genre, dont certains ont déjà été mentionnés par différents représentants au cours de cette discussion générale. Peut-être pouvons-nous donner l'exemple aux grandes puissances.

166. En tout état de cause, que nul parmi nous ne prêche aux autres la négociation tout en refusant de l'utiliser pour les conflits dans lesquels il est lui-même entraîné. Les petites nations peuvent jouer leur rôle dans l'amélioration de la situation internationale en se conduisant comme il convient les unes à l'égard des autres. Malheureusement, il y a dans bien des cas un écart très grand entre la règle de conduite établie par la Charte et l'attitude réelle des Etats les uns à l'égard des autres. Afin de renforcer l'observation des dispositions de la Charte, l'Assemblée générale a adopté, au cours des années, une série de résolutions relatives aux principes de la coexistence pacifique et de la coopération internationale entre les Etats. Elle a adopté des résolutions de ce genre en 1947, 1949, 1950, 1957, 1958 et 1960.

167. Point n'est besoin que je cite le texte de ces résolutions. Il me suffit de dire que l'Assemblée y a réaffirmé solennellement et à de nombreuses reprises certains principes fondamentaux propres à maintenir et à renforcer, en conformité de la Charte, des relations harmonieuses et pacifiques entre les Etats, plus particulièrement le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, la non-agression, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat, le règlement des différends par des moyens pacifiques, la prohibition de toutes formes de propagande ou d'incitation qui peuvent constituer une menace à la paix ou une rupture de la paix.

168. Chacun de nous sait que ces résolutions n'ont pas toutes été mises en pratique par tous les Etats qui les ont votées. Sans aucun doute, le moment est venu de réaffirmer ces principes et de leur redonner vie de façon qu'ils prennent force de loi pour les Etats Membres. Si nous croyons véritablement qu'il est nécessaire d'observer ces principes, nous devons les incorporer dans un instrument formel de caractère obligatoire aux termes duquel chaque gouvernement s'engagerait sans réserve à appliquer ces principes dans la pratique de ses relations avec les autres Etats. Un tel acte aurait à notre avis des répercussions politiques et psychologiques considérables. J'espère que cette idée sera examinée avec attention.

169. Avant d'abandonner ce sujet, je voudrais parler d'un autre point concernant la conduite que l'esprit

de la Charte oblige à tenir à l'intérieur même de cette enceinte et au cours de la session de l'Assemblée générale. Je suis d'avis que nous devons nous faire une règle et une pratique bien arrêtées de ne pas employer de termes hostiles ou offensants à l'égard d'autres Etats et de conduire nos débats conformément aux usages parlementaires admis, ainsi qu'il sied à la dignité de l'Organisation. Nous avons certes le droit de critiquer les politiques suivies par d'autres, mais même en ce cas nous devons tous nous imposer la plus grande retenue. Il me semble cependant que quiconque calomnie un autre Etat et incite à la guerre et à la destruction d'un autre Etat Membre transgresse nettement la Charte et contredit tout ce que l'Organisation représente.

170. Si l'Assemblée réussit à se consacrer de nouveau à la mise en œuvre universelle et totale du principe de la négociation, la présente session sera véritablement une session historique.

171. Des discussions et des conférences sur le désarmement se déroulent constamment sur la scène internationale depuis plus de 30 ans. Les discussions qui ont eu lieu à Genève pendant de longues années sous les auspices de la Société des Nations ont été interrompues par la seconde guerre mondiale. Elles ont repris en 1945 sous les auspices des Nations Unies.

172. Quinze années se sont écoulées depuis lors. Des conférences ont été convoquées, puis ajournées. D'innombrables résolutions ont été adoptées d'année en année par l'Assemblée. Pourtant, la course aux armements bat son plein et s'accélère dangereusement d'année en année.

173. L'idée du désarmement général et complet est aussi vieille que l'aspiration messianique de l'homme à la paix universelle. Les paroles du prophète Isaïe: "De leurs épées ils forgeront des socs et aucun peuple ne tirera le glaive contre un autre peuple", sont aussi chargées de sens aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 2 600 ans. Elles ne sont pas seulement gravées dans la pierre près du Siège de l'Organisation des Nations Unies, elles le sont aussi dans les cœurs de tous les hommes épris de paix.

174. Israël est en faveur d'un désarmement complet assorti d'un système efficace de contrôle et d'inspection. C'est le mobile qui amène les nations à s'armer qui constitue la raison même pour laquelle on ne peut parler de désarmement sans souligner la nécessité d'un contrôle efficace. Les nations ne s'armaient pas si elles ne se craignaient, si elles ne manquaient de confiance les unes dans les autres.

175. On ne peut pallier ce manque de confiance mutuelle qu'en établissant les moyens d'inspection et de contrôle permettant d'assurer la mise en œuvre d'un accord sur le désarmement. On est souvent surpris de l'ingéniosité avec laquelle l'homme invente des moyens de destruction nouveaux ou de plus en plus perfectionnés, d'une part, et du manque d'ingéniosité dont il fait preuve lorsqu'il s'agit d'instituer un mécanisme de contrôle, d'autre part.

176. Nous accueillons favorablement la déclaration commune présentée à l'Assemblée par les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les principes convenus relatifs au désarmement [A/4879]. Nous y voyons un progrès. Nous souscrivons à la thèse des auteurs de ces principes qui affirment la nécessité de prévoir, parallèlement à l'adoption de mesures de désarmement, le

renforcement des moyens de règlement pacifique des différends. Les deux choses doivent aller de pair,

177. Mon pays est prêt à mettre ces principes en pratique dans les domaines qui relèvent de ses responsabilités et de sa compétence. Comme je l'ai dit antérieurement, les petits pays ne doivent pas se contenter d'exhorter les grandes puissances à suivre une politique conforme à la Charte. Nous pouvons et nous devons apporter notre propre contribution. Il existe dans le monde, en dehors du conflit entre les grandes puissances, des points de tension internationale où une dangereuse course aux armements met en péril la paix internationale. Les pays en cause sont pour la plupart des pays pauvres, qui ont à résoudre d'énormes problèmes pour assurer leur progrès économique et social. La course aux armements les appauvrit encore plus. Au lieu de s'élever, ils s'enfoncent de plus en plus sous le fardeau des armements.

178. Nous proposons qu'en même temps qu'un accord général sur le désarmement nous essayions de conclure aussi, pour certaines zones ou certains points spéciaux où il y a tension internationale, un accord sur le désarmement assorti d'un système de contrôle et d'inspection mutuels. Ce plan pourrait servir de projet pilote pour la solution du problème général. Israël est prêt à élaborer un programme à cet effet et invite les Etats arabes à coopérer avec lui dans cette entreprise.

M. Slim (Tunisie) reprend la présidence.

179. Pendant près de trois ans, le cauchemar des explosions nucléaires avait été interrompu. Le jour où l'Union soviétique a mis fin à la trêve et a repris les essais nucléaires fut un jour sombre et douloureux. Il a marqué le début d'une nouvelle phase de la course aux armements nucléaires; il nous a éloignés d'un accord écartant la menace atomique; en fait, il nous a rapprochés de la mise au point d'armes nucléaires horribles dont la puissance de destruction dépasse l'imagination de l'homme. Si les essais continuent, les radiations ionisantes mutileront notre génération et compromettront l'avenir même de l'humanité sur cette planète. Notre monde n'a pas été créé pour servir de terrain d'essais pour les armes destinées à nous détruire.

180. Ma délégation appuiera fermement toutes mesures efficaces qui mettront fin aux essais nucléaires, garantiront leur arrêt définitif et durable et empêcheront qu'ils ne reprennent à volonté.

181. Notre ère a eu son plein lot de luttes, de souffrances et de guerre, mais l'humanité a aussi accompli de grands progrès et de grandes réalisations dans de nombreux domaines. Cependant, nous croyons que les générations futures, lorsqu'elles étudieront l'histoire de la nôtre, seront frappées surtout par la plus grande de toutes les révolutions de notre temps: je veux dire la révolution qui s'est faite dans la conscience de l'homme et l'a amené à reconnaître le principe selon lequel aucune nation n'a le droit d'en dominer une autre. C'est ce principe qui est à l'origine de la grande œuvre de décolonisation.

182. A mon avis, il s'agit là de l'application pratique, dans la vie internationale, du concept humain fondamental selon lequel tous les hommes sont créés égaux et qu'il est diabolique et impie de classer les races humaines en races inférieures et races supérieures. Admettre que la couleur, la race ou la religion peuvent être un motif de discrimination est

immoral. C'est le privilège de notre génération que d'avoir assisté à la libération de centaines de millions d'hommes.

183. L'indépendance des peuples représente plus qu'un concept politique. Les peuples asservis, lorsqu'ils accèdent à la souveraineté, ont l'impression qu'une nappe de brouillard qui planait au-dessus de leur tête et obscurcissait le ciel a disparu. Dès lors, le soleil brille pour eux comme pour les autres.

184. Je me permets d'offrir ici au peuple du Sierra Leone mes plus vives félicitations pour l'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies. J'ai eu l'honneur et le plaisir de me rendre dans ce pays avant son accession à l'indépendance, de faire connaissance avec la population, de connaître et d'admirer ses chefs, d'être renseignée sur leurs problèmes et de constater combien ils étaient capables de les résoudre. Il est bon que ce peuple ait accédé pacifiquement à l'indépendance. Israël est heureux d'avoir les relations les plus amicales avec le Sierra Leone.

185. J'ai parlé de la joie que nous éprouvons à voir désormais libre et indépendante la plus grande partie du continent africain. Nous espérons vivement pouvoir bientôt accueillir parmi les Nations Unies tous les peuples de ce continent. Pour certains pays africains, comme le Tanganyika, la date de l'indépendance est déjà fixée. Nous espérons qu'il en sera bientôt de même pour les autres.

186. En Angola, une lutte féroce fait rage et elle fait de nombreuses victimes. Nous souhaitons que le peuple angolais exerce bientôt l'autodétermination. Nous ne voyons pas d'autre issue possible. Tous les peuples asservis qui luttent aujourd'hui pour leur liberté et leur indépendance sont assurés de remporter la victoire et l'humanité tout entière doit les soutenir dans leur effort. Partout où les puissances coloniales ont admis que c'était un processus historique inévitable et n'y ont pas résisté, elles y ont gagné elles aussi. L'indépendance doit être accordée à l'Angola aussi, sans plus d'effusion de sang.

187. En ce qui concerne la Nouvelle-Guinée occidentale, nous voulons croire que l'Assemblée examinera sérieusement la proposition présentée par le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas [1016ème séance]. Il a proposé d'employer une méthode neuve et audacieuse pour décoloniser ce territoire en transférant la souveraineté à sa population, avec l'aide directe des Nations Unies. Il conviendrait que les revendications de tout autre pays sur ce territoire soient laissées en suspens jusqu'à ce que cette population soit indépendante et puisse décider elle-même de son sort. Ce que l'on nous propose en ce moment, c'est qu'une commission des Nations Unies enquête et fasse rapport. Nous nous prononçons en faveur de cette proposition.

188. Je parlerai maintenant brièvement du Congo. Devant l'Assemblée, l'an dernier, j'ai résumé la position de mon gouvernement en ces quelques mots: "Le Congo aux Congolais" [897ème séance, par. 139]. Depuis lors, les chefs congolais ont démontré leurs qualités d'hommes d'Etat en rétablissant le régime constitutionnel, ce qui a permis de reconvoquer le Parlement et de former un gouvernement central à Léopoldville. Ce résultat remarquable nous permet d'espérer que le chapitre de la sécession prend fin et que toutes les parties du Congo seront ramenées pacifiquement dans le cadre d'un seul Etat souverain

unifié, dont toutes les ressources humaines et matérielles seront mises au service de tout le peuple.

189. Je ne sais rien de plus répréhensible et de plus dangereux que le désir qu'aurait un pays de voir dans les continents libérés d'Afrique et d'Asie un terrain de chasse pour la satisfaction de ses propres intérêts. Ces peuples n'ont-ils obtenu la souveraineté que pour la voir saper? Leur droit naturel n'est pas seulement le droit à l'indépendance formelle. C'est aussi le droit d'établir sans aucune ingérence extérieure un ordre social, un régime économique et un mode de vie qui leur soit propre et soit conforme à leur volonté.

190. A ce sujet, je tiens à réaffirmer qu'Israël, de même que de nombreux autres pays représentés ici, est en faveur de l'élargissement du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, de façon que ces importants organes reflètent plus exactement la composition de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et que les représentants des nouveaux pays indépendants puissent apporter leur contribution aux travaux de ces conseils.

191. Divers organes des Nations Unies et des institutions spécialisées ont étudié longuement les besoins des nouveaux Etats pour leur développement économique rapide. Les besoins les plus urgents sont ceux de capitaux et de travailleurs qualifiés. Le monde a suffisamment des uns et des autres et nous devrions en fournir davantage aux nouveaux Etats. Ils ont besoin de la coopération internationale pour l'application pratique des découvertes scientifiques, pour la mise en valeur rapide de leurs ressources naturelles et pour la réalisation de vastes programmes dynamiques d'enseignement général et de formation professionnelle.

192. A la quinzième session de l'Assemblée générale, nous avons dit que la Conférence internationale sur la science au service des nouveaux Etats avait été tenue à Rehovoth^{7/}, en Israël, sous les auspices de l'Institut des sciences qui porte le nom du docteur Weizmann, le premier président de l'Etat d'Israël. D'éminents savants et hommes d'Etat d'Asie et d'Afrique ont participé à cette conférence. La contribution que la science peut apporter aux nouveaux Etats indépendants a été étudiée de façon détaillée; je crois que les participants ont trouvé que les débats avaient été fructueux et fort utiles. La Conférence a adopté une déclaration sur les principes et les lignes d'action à suivre et, depuis lors, des comités ont continué à étudier diverses questions soulevées à la Conférence. Nous nous félicitons de ce que l'Assemblée ait été saisie d'une proposition^{8/} tendant à ce que les Nations Unies convoquent une conférence sur le même sujet.

193. Nous sommes convaincus depuis longtemps que, dans le domaine de l'aide au développement et de l'assistance technique, les pays en voie de développement peuvent jouer eux-mêmes un rôle important. Pour notre part, nous avons cherché de notre mieux à mettre ce principe en pratique. Notre pays est petit et pauvre en ressources naturelles. Mais nous sommes disposés à partager les deux biens qui ont une importance décisive pour notre propre développement: notre expérience en ce qui concerne l'édifi-

cation d'une société moderne et progressiste et nos ressources en main-d'œuvre qualifiée.

194. L'année dernière, nous avons étendu le champ de notre collaboration avec d'autres pays en voie de développement; aujourd'hui, 52 pays collaborent avec Israël à de nombreuses entreprises d'ordre économique, social et scientifique.

195. Comme c'était le jour des Propitiations, ma délégation était absente de l'Assemblée [1010^{ème} séance] lorsqu'on a rendu hommage à la mémoire du défunt Secrétaire général, et je désire saisir aujourd'hui l'occasion d'exprimer les sentiments d'Israël en présence de cette mort soudaine, qui fut à la fois une tragédie humaine et une grande perte pour le monde. Ce fut un coup ressenti non seulement par les Nations Unies, mais aussi par ceux qui, partout dans le monde, considéraient le Secrétaire général comme le symbole personnifié de leur foi en un monde sûr et honnête. Au fil des années, nous avons collaboré étroitement avec lui en bien des domaines d'une importance vitale pour les Nations Unies, pour notre région et pour mon pays. C'était un homme exceptionnel, entièrement dévoué aux Nations Unies et à la recherche de la paix, qui est le premier objectif de l'Organisation.

196. Notre profonde sympathie va aussi aux familles endeuillées des hommes voués à leur tâche qui accompagnaient M. Hammarskjöld dans ce tragique voyage et qui, avec lui, ont donné leur vie pour la cause de la paix.

197. Nous devons reconnaître la loyauté exceptionnelle et les qualités remarquables des membres du Secrétariat qui ont assuré la continuité des activités complexes et nombreuses de l'Organisation dans des circonstances aussi dures.

198. La vie suit son cours et veut qu'au moment où nous pleurons la disparition de M. Hammarskjöld nous devons envisager de lui trouver un successeur. L'état du monde et les problèmes qui se posent à l'Organisation sont tels qu'il faut que nous agissions sans délai. J'exposerai brièvement quelle est sur ce point la position de principe d'Israël.

199. Premièrement, comme je l'ai déclaré à la quinzième session de l'Assemblée générale [897^{ème} séance], nous estimons que pour que l'Organisation fonctionne efficacement elle doit n'avoir qu'un seul secrétaire général, ainsi que le veut la Charte.

200. Deuxièmement, le Secrétaire général ne doit pas seulement posséder les plus hautes qualités, mais il doit aussi ne pas être ressortissant d'un pays partie à un conflit sérieux au sujet duquel le même Secrétaire général serait appelé à prendre certaines responsabilités.

201. Troisièmement, pendant la durée de son mandat, un secrétaire général par intérim, élu conformément aux dispositions constitutionnelles, doit avoir toutes les fonctions et charges que la Charte confie au Secrétaire général.

202. Quatrièmement, s'il convient que le Secrétaire général tienne compte du principe de la répartition géographique dans le choix de ses adjoints, ceux-ci ne doivent pas être les représentants de blocs, mais des fonctionnaires internationaux au sens de l'Article 100 de la Charte, nommés en raison de leurs qualités personnelles et ayant un devoir de loyauté envers l'Organisation elle-même.

^{7/} Du 15 au 30 août 1960.

^{8/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément No 1, résolution 834 (XXXII).

203. On a émis l'avis que la charge de secrétaire général et les différents postes du Secrétariat devraient être pourvus en tenant compte du fait que le monde est divisé en trois blocs: capitaliste, communiste et neutraliste. Ma délégation a certaines observations à présenter à ce sujet.

204. Israël ne partage pas l'avis de ceux qui affirment que le monde est divisé en trois blocs et que tout pays appartient à l'un ou l'autre de ces blocs. En fait, la majorité des Etats représentés dans cette salle n'appartiennent probablement à aucun de ces blocs. Si la division du monde en trois blocs dominait la vie internationale, il suffirait alors que les pays de chacun de ces blocs élisent séparément leurs représentants, lesquels rencontreraient les représentants des deux autres blocs. Mais nous sommes ici 100 Etats Membres. Bien que la plupart d'entre nous ne soient affiliés à aucun bloc, comme je l'ai dit, force est de constater un étrange phénomène, à savoir que les représentants de certains pays se réunissent pour décider quels autres pays sont neutres ou non alignés. A notre avis, le principe de l'autodétermination doit également s'appliquer en l'occurrence. N'est-ce pas à chaque Etat souverain de décider lui-même de l'attitude qu'il entend prendre dans les affaires du monde?

205. Comment classera-t-on un pays comme Israël? Il a un régime parlementaire démocratique. Le mouvement coopératif y est très développé et l'on y trouve des villages agricoles collectifs et coopératifs. Une fraction importante des secteurs primaire et secondaire de l'industrie appartient soit au gouvernement, soit à la Fédération du travail, soit à des coopératives. Les chemins de fer, les services des eaux et de l'électricité sont propriété de l'Etat. La plupart des terres sont propriété de l'Etat. En même temps, Israël sollicite et encourage l'investissement privé et l'initiative privée. Faut-il donc classer ce pays comme socialiste, capitaliste ou neutraliste, ou faut-il encore en faire le premier Etat d'un nouveau bloc? Israël n'appartient à aucun bloc. Nous nous efforçons de juger de chaque problème international selon le cas particulier. Notre politique se fonde sur la conviction que l'amitié doit régner entre toutes les nations, quel que soit leur ordre social ou leur régime interne.

206. Cela ne signifie pas qu'Israël n'ait pas sa philosophie de l'ordre social et du genre de gouvernement qu'il préfère. Mais nous croyons sincèrement que la non-ingérence dans le régime intérieur de tout autre pays est l'une des conditions de maintien de la paix dans le monde.

207. Je dois parler maintenant de la situation au Moyen-Orient qui, comme des événements récents nous l'ont rappelé, demeure un des foyers de tension du monde. Pour bien dépeindre la situation exacte du Moyen-Orient, il faut tenir compte de deux aspects.

208. Premièrement, ce n'est pas seulement une région arabe. En fait, le Moyen-Orient comprend plus d'habitants non arabes que d'habitants arabes, et Israël entretient des relations amicales avec tous ces peuples, sauf avec ceux qui appartiennent à la Ligue arabe.

209. Deuxièmement, le conflit israélo-arabe n'est que l'une des causes de la tension dans la région. Des différends entre pays arabes et non arabes, des querelles entre les pays arabes eux-mêmes et certaines influences extérieures ont provoqué des crises

chroniques dont le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale ont eu à connaître, comme celle qui a entraîné en 1958 la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée. Dans une large mesure, les chefs arabes se servent de l'hostilité à l'égard d'Israël pour détourner l'attention de leurs peuples de leur impuissance à résoudre leurs propres problèmes et à surmonter leurs propres difficultés. C'est ainsi qu'en écoutant la semaine dernière l'habituelle diatribe du représentant de l'Arabie Saoudite, je n'ai pu m'empêcher de me demander pourquoi il ne se préoccupait pas un peu moins des autres pays et un peu plus de l'état de choses qui règne dans le sien.

210. Pour ce qui est de la population arabe d'Israël, nous mettons n'importe quel pays arabe au défi d'égaliser les progrès de l'enseignement universel, gratuit et obligatoire, des services sanitaires, du bien-être économique, de l'emploi, du niveau de vie et de la condition de la femme dont jouissent nos citoyens arabes qui représentent à peu près 12 p. 100 de notre population. S'il se produit des incidents de frontière qui entraînent malheureusement des pertes de vies humaines, c'est là une des conséquences regrettables des opérations guerrières aux frontières, qui font partie de la belligérance pratiquée par les Etats arabes contre Israël.

211. On ne doit pas minimiser les dangers de la belligérance arabe ni les conséquences qui peuvent en découler non seulement pour Israël, mais aussi pour les Nations Unies et pour la paix mondiale. Le conflit a son origine dans la guerre que les Etats arabes ont déclenchée contre Israël en violation tant de la Charte que de la résolution 181 (II) sur le partage, que les Nations Unies ont adoptée le 29 novembre 1947. Le noeud du conflit réside, aujourd'hui encore, dans le fait qu'en violation de la Charte et des résolutions des Nations Unies les gouvernements des pays arabes pratiquent une politique d'hostilité active qui se manifeste par le boycottage économique, le blocus imposé à notre marine marchande sur une voie maritime internationale — le canal de Suez —, au mépris des décisions du Conseil de sécurité, et, surtout, la préparation d'opérations militaires, le stockage d'armes et l'instruction de forces armées dans le dessein avoué et proclamé de détruire Israël. Cela, les représentants arabes l'ont dit et l'ont répété, à cette tribune même.

212. On garde les réfugiés arabes comme une arme dont on pourrait se servir dans l'éventualité d'une nouvelle attaque contre Israël. Nous ferons connaître notre opinion sur le fond du problème des réfugiés devant la commission compétente. Je dirai cependant ceci: le nombre des arabes qui, répondant à l'appel de leurs chefs, ont quitté la région qui est devenue aujourd'hui Israël, est à peu près égal au nombre des réfugiés juifs qui sont venus de pays arabes en Israël. Nous avons accueilli ces réfugiés juifs comme nos frères; nous en avons pris soin; nous les avons reclassés. Si les pays arabes avaient agi de même, le problème des réfugiés arabes ne se poserait plus.

213. Dans le climat d'hostilité que j'ai décrit, Israël vit et construit. Nous sommes ainsi contraints de dépenser beaucoup plus que nous ne voudrions pour garantir notre sécurité. C'est un lourd fardeau, nous l'admettons. Nous ne tirons aucune gloire de la possession d'armes de mort. Notre joie, notre satisfaction, c'est d'irriguer des déserts, de planter des forêts sur des collines arides. Nous ferons néanmoins

tout ce qui est en notre pouvoir pour nous préparer à défendre notre pays si l'on nous attaque. Cela ne nous empêche pas de demander une fois de plus à nos voisins où tout cela nous mène. Nous ne recherchons pas les victoires militaires; tout ce que nous voulons, c'est la paix. Nous voulons l'essor de notre pays, une vie convenable pour notre population. N'est-ce pas ce dont les masses arabes ont besoin elles aussi?

214. Nous pouvons assurément trouver un moyen plus raisonnable et plus constructif de régler nos divergences, un moyen qui tienne compte des besoins de nos populations et des dangers communs que notre monde doit affronter. J'ai déjà dit notre foi dans la négociation, qui est notre seule issue en dehors de la guerre. Il n'est aucun problème israélo-arabe qui puisse être résolu sans négociation; chacun de ces problèmes peut être résolu par la négociation. Les Nations Unies elles-mêmes, dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ont invité les parties à négocier le règlement de toutes les questions pendantes; ceux qui réclament à grands cris la mise en œuvre de résolutions seraient bien inspirés d'y songer. Pour notre part, nous restons prêts à négocier à n'importe quel moment, en n'importe quel lieu, avec n'importe quel dirigeant arabe, sans conditions préalables, en vue de régler les différends qui nous opposent.

215. Entre-temps, en attendant que les gouvernements des pays arabes soient disposés à conclure définitivement la paix, certaines mesures pourraient être adoptées pour atténuer la tension, apaiser les craintes de part et d'autre et faciliter l'acheminement vers la paix. Ce sont notamment les suivantes.

216. Premièrement, un pacte arabo-israélien de non-agression devrait être conclu, dont les signataires s'engageraient mutuellement à respecter leur intégrité territoriale et leur indépendance politique, à s'abstenir de tous actes hostiles de caractère militaire, économique ou politique, à régler tous les différends présents et futurs par des moyens pacifiques et à mettre fin à la propagande provocatrice et incendiaire.

217. Deuxièmement, il faudrait faire une nouvelle tentative pour favoriser la coopération régionale pour l'exécution des programmes de développement, notamment pour la mise en valeur des ressources hydrauliques.

218. Ma délégation est persuadée que toutes les nations conscientes de leurs possibilités et éprises de paix feront de leur mieux pour soutenir cette politique. Nous ne méconnaissons pas les difficultés. Néanmoins, rien n'ébranlera notre conviction qu'en fin de compte la paix viendra.

219. Nous sommes heureux qu'une question relative à la discrimination raciale soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session. Il est temps que l'Assemblée générale s'occupe effectivement de la question de la discrimination raciale et religieuse sous toutes ses formes. Le procès d'Adolph Eichmann, en Israël, nous a rappelé douloureusement toute la dégradation humaine et la souffrance que peut engendrer la haine raciale, ce qu'on a appelé la "solution définitive" des chambres à gaz et des usines de la mort. Les survivants nous ont redit une nouvelle fois, dans toute son horreur, l'histoire des massacres. Nous qui avons subi cet immense holocauste, nous ne connaissons que trop les dangers de la discrimination et de la haine motivées par la race, la religion ou

la couleur, en quelque lieu qu'elles se manifestent. La délégation israélienne participera activement à la recherche de mesures propres à conduire à une action efficace.

220. Si nous sommes convaincus que la guerre moderne n'aura d'autre résultat que l'anéantissement de l'humanité, nous devons alors accepter le seul enseignement décisif qu'il reste à en tirer. Notre grande Organisation des Nations Unies doit être assez forte pour remplir sa mission suprême, qui est le règlement des conflits entre les nations, dans la paix et pour la paix. Car il est une crainte que nous partageons tous, la crainte de ce qui peut advenir de la planète et de l'homme qui l'habite.

221. M. PALAMARTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) [traduit du russe]: Monsieur le Président, au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à vous féliciter pour votre élection au haut poste de président de la seizième session de l'Assemblée générale et à vous souhaiter de remplir vos fonctions et de diriger avec succès les travaux de cette importante assemblée.

222. L'Organisation des Nations Unies semble reconnaître unanimement, comme elle ne l'avait jamais fait auparavant, toute la gravité de la situation internationale actuelle. Quoique les opinions et les jugements émis sur les causes de cette tension divergent, tous s'accordent pour admettre que l'évolution des événements au centre de l'Europe, si elle n'était pas arrêtée, pourrait friser une limite fatale.

223. La valeur de cette discussion générale à laquelle la délégation ukrainienne participe en partageant le sentiment général d'inquiétude, ne réside pas seulement dans le fait que les pensées très riches et profondes qui sont exprimées à la tribune de ce grand forum international pourraient freiner les fauteurs d'hystérie militaire et les agents provocateurs de la porte de Brandebourg; la discussion des principaux problèmes actuels encore non résolus en séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies permettra de discerner sous différentes optiques l'origine des charges explosives qui se rencontrent dans l'atmosphère internationale, de sorte que la voix et la conscience des peuples puissent condamner moralement les croisés de l'ère atomique.

224. Par bonheur, en dépit des conflits d'opinions, le vent de notre temps chasse de cette enceinte les syllogismes trompeurs concernant la politique du Gouvernement de l'Union soviétique et des autres Etats socialistes, notamment en ce qui a trait à la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne. Ce n'est pas par hasard, me semble-t-il, qu'un orateur s'est indigné de ce que l'Assemblée générale n'ait pas été prise — à parler franchement — d'une hystérie antisoviétique. Il est persuadé, ou il lui semble (je n'en puis juger quant à moi), que l'Assemblée n'est impartiale et objective que lorsqu'elle tolère que l'on se serve de son autorité pour favoriser la cause de la "guerre froide". Selon lui, elle manque d'objectivité et d'équité dans la mesure où elle cherche à juger objectivement les mesures que le Gouvernement de l'Union soviétique a prises récemment afin de renforcer la paix dans le monde.

225. Mais tout ceci n'est encore qu'une remarque faite en passant. La délégation de l'Ukraine voudrait préciser sa position sur certains problèmes particulièrement importants. De toute évidence, certains d'entre eux ne sont que des instruments artificiels

dont se servent les milieux impérialistes pour exciter la psychose de guerre; d'autres constituent la cheville ouvrière de la politique agressive et du maintien constant d'une tension dans les relations entre les pays et les peuples.

226. Dans notre monde complexe et multiforme, la mort d'une personne, si triste soit-elle en soi, est considérée par certains comme une tragédie et une perte irréparable. Mais la mort de millions de personnes durant la seconde guerre mondiale ne se reflète que dans le miroir plan des statistiques. Actuellement elle sert uniquement de données de base pour comparer les atrocités possibles d'une nouvelle guerre et ces morts, les états-majors ne les pleurent pas. Les enfants de ceux dont les tombes sont dispersées sur les terres d'Europe et d'Asie ne sont pas encore des adultes qu'ils voient déjà se projeter sur eux l'ombre d'une extermination nouvelle et encore plus terrible de la race humaine. A quoi bon et pour qui?

227. Quoique le traité de paix avec l'Allemagne, proposé par le Gouvernement soviétique, ne contienne aucune menace ni pour les Etats-Unis, ni pour la Grande-Bretagne, ni pour la France, le Président des Etats-Unis a déclaré que la proposition sur le traité de paix avec l'Allemagne contient "des dispositions funestes pour la paix".

228. Seize ans se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Le monde qui a survécu à cette guerre ne pouvait rester le même, et il a en fait changé: nous vivons une nouvelle époque. L'Allemagne aussi n'est pas restée la même après la destruction du fascisme. Deux Etats indépendants et souverains ont surgi à la place du Reich allemand: la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Bien des choses ont changé dans le monde, et pourtant on n'a pas encore conclu de traité de paix avec les héritiers du Reich allemand. En d'autres termes, on n'a pas encore tiré le trait définitif sur la seconde guerre mondiale. Et si les forces pacifiques du peuple allemand ont bien compris la leçon de l'histoire et ont définitivement chassé le militarisme de leur Etat — de la République démocratique allemande —, les puissances occidentales, au contraire, ont fait revivre en République fédérale d'Allemagne le militarisme et l'esprit revancharde qui menacent de nouveau la paix non seulement en Europe, mais dans le monde entier.

229. De nombreux orateurs ont souligné à cette tribune que le gouvernement de Bonn possède actuellement l'armée la plus puissante d'Europe occidentale, qui disposera au printemps de 1962 de 12 divisions modernes armées de fusées.

230. Tout récemment, le chancelier Adenauer déclarait que "la Bundeswehr doit avoir le droit de disposer de l'arme atomique"; or, on peut se rappeler que, il y a à peine quelques années, il portait le masque d'un "pacifiste de principe". En Occident, on se réfère souvent à telle ou telle déclaration publique des dirigeants de la République fédérale d'Allemagne pour y trouver la démonstration de leur esprit pacifique. Cependant, Bonn est revenu maintes fois sur ses anciennes déclarations à mesure que se levaient les masques et que les décors changeaient sur l'arène politique. En 1949 Adenauer disait: "Je m'oppose fermement à toute remilitarisation de l'Allemagne"; et l'actuel Ministre de la défense, M. Strauss, déclarait alors: "Si un Allemand quelconque prenait une arme dans sa main, que cette main se dessèche". Mais en 1951, ce même Adenauer et ce même Strauss

parlent avec ferveur de la nécessité de parfaire le plus rapidement possible l'appareil militaire de la République fédérale d'Allemagne et d'obtenir l'armement atomique.

231. Mais examinons le projet de traité de paix avec l'Allemagne proposé par le Gouvernement soviétique. On y pose le droit pour l'Allemagne de constituer ses forces militaires nationales; cependant, l'armement des deux Etats allemands, héritiers de l'Allemagne d'avant-guerre, est soumis à des limitations déterminées. L'article 26 du projet de traité interdit toute fabrication et toute acquisition d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que tous essais de ces armes. On y interdit également la fabrication de toutes les sortes de fusées, d'engins téléguidés, de sous-marins ainsi que d'avions conçus essentiellement comme bombardiers.

232. On se demande donc ce qui, dans ce projet de traité de paix, pourrait être "funeste pour la paix". Au contraire, celle-ci serait consolidée si l'on imposait des limites à la remilitarisation de la République fédérale d'Allemagne.

233. Le militarisme allemand a amassé les moyens matériels nécessaires à une agression. Sur les vieilles racines a repoussé une arme de l'esprit, à savoir l'esprit de revanche et le pangermanisme. Les milieux militaristes et néo-nazis, le chancelier Adenauer et les membres de son cabinet croient manifestement que le moment est venu de poser la question de la revision des frontières de l'Allemagne et de reprendre sous leur domination la totalité de ce qu'ils appellent "les terres allemandes". On inculque aux Allemands la foi en leur mission de conquérants. En République fédérale d'Allemagne on parle déjà à pleine voix de la revision des frontières avec la Tchécoslovaquie, la Pologne et l'URSS. Bonn n'abandonne pas l'idée que la politique des puissances occidentales à l'égard des plans qui l'on mûrit pour une nouvelle "croisade vers l'Est", sous le drapeau du pangermanisme, est aussi bienveillante que dans un passé tout récent. Je me permettrai de rappeler que la diplomatie occidentale considérait alors que l'Ukraine faisait également partie de "l'espace vital" de la race allemande. Le 6 décembre 1938, à la suite de la conclusion du Pacte d'amitié franco-allemand, le Ministre des affaires étrangères de France, M. Bonnet, déclara à Ribbentrop: "Laissez-nous notre empire colonial et alors l'Ukraine sera vôtre". Le 1er janvier 1939, l'ambassadeur allemand à Londres, M. Dirksen, communiquait à Berlin que le Gouvernement britannique ne s'opposerait pas à la campagne allemande contre l'Ukraine. M. Joseph Kennedy, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, fit une déclaration du même genre à M. Dirksen — il consentait à laisser à l'Allemagne la liberté d'action en Europe orientale. Les monopoles capitalistes et les brasseurs d'affaires financières dirigeaient vers l'Est le regard du monstre fasciste et faisaient commerce de terres et de richesses étrangères dans un endroit pour conserver ce qu'ils avaient eux-mêmes pillé en un autre endroit.

234. Les leçons et les sacrifices de la lutte contre l'hitlérisme sont trop immenses pour qu'on puisse les oublier. Le nombre de fils et de filles que le peuple ukrainien a perdus dans cette lutte représente l'équivalent de la population de certains Etats dont les gouvernements manifestent une insouciance stupéfiante devant l'accroissement des cliques revancharde parmi les militaristes de Bonn. Aux feux de

cette lutte se sont trempées, d'une part, la fraternité et l'amitié des peuples de l'Union soviétique et, d'autre part, leur fraternité et leur amitié avec d'autres peuples qui ont choisi de suivre la voie de l'édification pacifique et du renforcement de la paix. Il n'est pas assuré que les revanchards d'Allemagne occidentale aient tiré les leçons de l'histoire, mais ce qu'on peut leur garantir absolument — et nous le disons clairement —, c'est que le "Drang nach Osten", s'il devait être tenté à nouveau, ne se mesurera plus par la distance qui sépare Berlin de Stalingrad, mais trouvera son tombeau au seuil de sa propre maison.

M. Padilla Nervo (Mexique), vice-président, prend la présidence.

235. Je voudrais parler maintenant des frontières de l'Allemagne. Le projet soviétique de traité de paix avec l'Allemagne se base sur les frontières réelles qui existent actuellement en Europe, compte tenu de celles qui séparent les deux Etats allemands. L'article 9 prévoit la renonciation par l'Allemagne à tous ses droits sur les territoires ex-allemands à l'est de la ligne Oder-Neisse. Aux termes de l'article 10, l'Allemagne reconnaît le territoire des anciens Sudètes comme partie intégrante de la République tchécoslovaque. Les articles 11, 12 et 13 du projet de traité de paix proclament que l'Allemagne renonce à toute prétention territoriale ou politique sur l'Autriche, la France ou les autres Etats d'Europe occidentale. Le traité de paix fixe ainsi légalement les frontières allemandes existantes. On peut se demander encore une fois où l'on trouve là une menace à la paix, ou, comme on l'a dit, quelque chose de "funeste pour la paix."

236. Les puissances occidentales qui ont créé artificiellement cette prétendue "crise de Berlin", continuent d'affirmer que l'Union soviétique "menace" Berlin-Ouest. Afin de tromper l'opinion publique, elles gardent un silence voulu et malintentionné au sujet du projet de paix proposé par l'Union soviétique, cherchent à minimiser son importance et à exciter en même temps dangereusement l'hystérie militaire à propos de Berlin-Ouest.

237. La délégation de la RSS d'Ukraine voudrait souligner de nouveau à cette tribune que le traité de paix avec l'Allemagne constitue le problème essentiel. L'essentiel, je répète, c'est de conclure un traité de paix avec l'Allemagne. Quant à la proposition de l'Union soviétique de transformer Berlin-Ouest en ville libre, ce n'est là qu'une preuve de sa bonne volonté de régler cette question sur la base du traité de paix avec l'Allemagne.

238. Il va de soi que le statut de Berlin-Ouest devrait être réglé de façon que la ville conserve sa structure sociale et économique, l'absolue liberté des communications et que le respect de la souveraineté de la République démocratique allemande soit garanti. Berlin-Ouest doit contribuer à l'établissement de la coexistence pacifique en Europe, au lieu de constituer un baril de poudre ou un lieu où puisse se produire un court-circuit.

239. M. Adenauer et les gouvernements des puissances occidentales disposent d'encore un moyen par lequel ils espèrent empêcher la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne. Il s'agit de la spéculation sur le slogan de la libre détermination du peuple allemand. Cependant, il est un fait indéniable que le peuple allemand a déjà disposé de lui-même, en constituant deux Etats allemands, la République démocratique

allemande et la République fédérale d'Allemagne. L'emploi du slogan de la libre détermination de la nation allemande, alors qu'il existe deux Etats allemands indépendants, est un truc vraiment primitif. La République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne se trouvent divisées aujourd'hui non pas par la question nationale, mais par leurs conceptions profondément différentes en ce qui concerne la structure sociale. Autrement dit, elles sont séparées par des différences sociales profondes. Chercher d'opposer le slogan de la libre détermination à la lutte intérieure qui divise la nation, c'est dénaturer les concepts. Si l'on veut parler de régimes sociaux — et ceci s'impose d'ailleurs lorsqu'il s'agit de considérer l'existence de deux Etats allemands indépendants —, il faut dire que ces Etats ont depuis longtemps fait leur choix. Jusqu'ici cependant, les puissances occidentales ont refusé, ou refusent encore, d'admettre l'existence de la République démocratique allemande, bien qu'il s'agisse d'un Etat souverain qui entretient des relations diplomatiques, commerciales et culturelles avec de nombreux Etats et bien que sa politique extérieure, il convient de le souligner particulièrement, soit une politique de paix. Mais ceci peut déjà s'expliquer par le simple fait que les puissances occidentales n'ont pas de sympathie — pour ne pas dire qu'elles sont hostiles — à l'égard du nouveau régime social instauré en Allemagne orientale. Toutefois, cette attitude n'a rien à voir avec le problème de la libre détermination.

240. Pour Adenauer la libre détermination signifie l'absorption de la République démocratique allemande par la République fédérale d'Allemagne et la destruction de la structure sociale établie dans la République démocratique allemande. Voilà comment les partisans des idées fausses d'Adenauer traitent le problème. Le Ministre des affaires étrangères de l'Equateur nous a bien fait comprendre que l'on entend, par le principe de la libre détermination des Allemands en République démocratique allemande, l'abolition du "statut spécial du secteur oriental" et, autrement dit, la liquidation du système socialiste instauré en Allemagne orientale.

241. Le peuple ukrainien, de même que tous les autres peuples d'Europe, connaît fort bien, par expérience personnelle, le sens que les impérialistes allemands donnent au concept de la libre détermination. Les Allemands ont en effet joui du droit de la libre détermination en ce qui concerne la structure de l'Etat à la veille des deux guerres mondiales, et pourtant c'est l'Allemagne qui a déclenché ces deux guerres mondiales. Chacune de ses agressions, les conquêtes de l'espace vital ainsi que les fameuses "marches vers l'Est" ont été entreprises au nom du "droit de la nation allemande de disposer d'elle-même". Aujourd'hui, on parle à Bonn de la "libre détermination" de la République démocratique allemande; demain, cependant, conformément à la leçon que nous enseigne l'histoire, le même principe deviendra une menace pour la souveraineté de l'Autriche, de la Suisse, de l'Italie et d'autres pays où la population de langue allemande a disposé d'elle-même en dehors des frontières de la République fédérale d'Allemagne.

242. En conséquence, le fond du problème allemand, c'est en d'autres termes la nécessité d'assurer en Europe une paix durable, d'empêcher les militaristes allemands de plonger le monde, sous un prétexte quelconque, dans le gouffre d'une nouvelle guerre d'extermination nucléaire. Et l'appel que l'Union

soviétique et tous nos autres pays socialistes lancent aux puissances occidentales n'a pas d'autre objectif. Comme l'a dit le chef du Gouvernement de l'Union soviétique, Nikita Serguévitch Khrouchtchev:

"Nous nous efforçons de faire disparaître les vestiges de la dernière guerre mondiale et d'assainir l'atmosphère en Europe, c'est-à-dire dans le monde entier, de façon que tous les peuples de la terre puissent respirer un air pur, que les pays puissent coexister en bon voisinage et établir entre eux des rapports pacifiques, et que les hommes puissent vivre sans craindre la guerre."

243. Les critiques malveillants du projet de traité de paix soviétique l'accusent d'être "funeste à la paix". Mais il est étrange qu'ils ne fassent eux-mêmes aucune proposition au sujet d'un règlement pacifique du problème allemand. La délégation de la RSS d'Ukraine ne peut voir dans la position des puissances occidentales qu'une attitude qui vise à maintenir sciemment une situation dangereuse en Europe, et une attitude étrangère à la cause de la paix.

244. Les propositions soviétiques au sujet du problème allemand sont destinées à assurer l'existence des deux Etats allemands et, on peut le dire sans risque d'exagération, la coexistence pacifique des Etats, quels que soient leurs régimes sociaux et politiques, en Europe et dans le reste du monde. Ce n'est pas par un effet du hasard que les adversaires du règlement pacifique du problème allemand combattent aussi l'idée et le principe de la coexistence pacifique et leur application.

245. C'est ainsi par exemple que le chancelier Adenauer considère la coexistence pacifique comme une idée illusoire. Il s'inquiète même de voir qu'elle a été trop largement diffusée. Certains autres hommes d'Etat des pays de l'OTAN attaquent eux aussi le principe de la coexistence pacifique et en parlent avec irritation comme du concept "le plus stérile et le plus négatif de la vie internationale". Ce sont les termes employés par le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni.

246. Mais qu'est-ce donc qui lui déplaît dans l'idée de la coexistence pacifique? D'après lui, un tiers du monde — dans lequel il inclut évidemment les pays socialistes — se consacre à la destruction du mode de vie d'un autre tiers du monde qui comprend, il faut croire, les Etats capitalistes. Il nous assure d'ailleurs que ce n'est pas lui qui a "inventé" ce non-sens (je cite ses paroles), mais qu'il l'a trouvé dans la déclaration de la Conférence des représentants des partis communistes et des partis du travail qui s'est tenue à Moscou. Mais il n'a pas cité la déclaration en question, c'est-à-dire il n'a pas donné les sources dont il s'est servi pour faire ces déductions. Et ce n'est pas là un effet du hasard. Le fait est que la déclaration ne contient, même de loin, rien de semblable. En ce qui concerne les buts du socialisme, la Conférence des représentants des partis communistes et des partis du travail, les a définis comme il suit dans l'appel qu'elle a adressé aux peuples de toute la terre (je me permets de citer):

"Le but de chacun des pays socialistes pris séparément ainsi que l'ensemble de l'entente socialiste consiste à assurer une paix stable pour l'ensemble des peuples. Le socialisme n'a pas besoin de guerre. La lutte historique entre les régimes anciens et nouveaux, entre le capitalisme et le socialisme, ne doit pas être réglée par une guerre

mondiale, mais par une concurrence pacifique qui permettra de savoir quel est le régime social qui permet d'atteindre le niveau économique, technologique et culturel le plus élevé et qui saura assurer aux masses populaires les meilleures conditions de vie."

247. De tout ceci on ne peut tirer qu'une seule moralité, peut-être même pas très importante: pour ne pas se trouver dans l'embarras, il faut utiliser consciencieusement les documents importants lorsqu'il s'agit de les citer ou de les interpréter.

248. La mauvaise volonté dont témoignent les Etats membres de l'OTAN, lorsqu'il s'agit de fonder leurs relations avec les autres Etats sur le principe de la coexistence pacifique, continue à nuire aux activités de l'Organisation des Nations Unies. Les puissances occidentales, les Etats-Unis en tête, cherchent à transformer cette organisation en un instrument de leur politique étrangère.

249. Poussées par ce désir, elles aboutissent parfois à une situation absurde où la politique se transforme en politocailerie mesquine, en un défi au bon sens tout court. Pourrait-on, par exemple, trouver, même parmi les gouvernements des puissances occidentales, un seul homme qui croie que le groupe de Tchang Kai-chek représente une grande puissance et doit siéger ici en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies? Néanmoins, c'est là une situation de fait qui caractérise nettement l'attitude des puissances occidentales et en particulier celle des Etats-Unis, non seulement à l'égard de la République populaire de Chine, mais, en fait, à l'égard de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Nous déclarons catégoriquement que l'on ne saurait tolérer davantage de voir fouler aux pieds la Charte des Nations Unies. La grande République populaire de Chine doit être représentée ici par les envoyés de son gouvernement légitime qui est le seul porte-parole de la volonté de 700 millions de Chinois.

250. Il est également indispensable que la République populaire mongole soit admise comme membre de l'Organisation des Nations Unies à la présente session.

251. La politique agressive que les Etats-Unis ont adoptée à l'égard de Cuba révolutionnaire est un autre exemple du défi qu'ils lancent au principe de la coexistence pacifique. Le blocus économique, les activités subversives et les diversions, les débarquements de mercenaires, voilà les moyens dont se sert cette politique. Il est donc indispensable d'exiger du Gouvernement des Etats-Unis qu'il respecte la volonté des peuples non point en paroles, mais en fait.

252. Pour le Gouvernement de la RSS d'Ukraine, de même que pour tous les gouvernements des pays socialistes, le désarmement général et complet est un problème international d'une telle importance que sa solution ne saurait souffrir de nouveaux retards.

253. Aujourd'hui, on peut parler non seulement de l'importance et de l'urgence de ce problème, mais aussi de la possibilité absolument évidente et tout à fait mûre d'y apporter une solution. Quoique la dernière Assemblée ait été empêchée par la position occidentale de faire un pas réel en avant, elle a néanmoins montré l'accroissement et l'intensification des forces qui réclament des directives claires et précises en vue de négociations sur la conclusion d'un traité de désarmement général et complet.

254. Grâce à l'échange de vues entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur le problème du désarmement, nous possédons maintenant la "Déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement" [A/4879]. C'est là un excellent début, quoique modeste. Cependant, cet enfant peut dépérir avant même d'avoir fait ses premiers pas et l'édifice du désarmement tracé d'après ces principes convenus pourrait devenir un simple mirage. C'est là un danger réel; il ressort du fait que les négociations n'ont pas permis de surmonter une divergence fondamentale: doit-on discuter du désarmement général et complet sous contrôle efficace ou du contrôle sur les armements? L'Union soviétique défend la première position et les Etats-Unis, la seconde. On garde une impression défavorable de l'insistance des Etats-Unis d'exiger que le contrôle assure non seulement la mise en vigueur des limitations ou des réductions d'armements sur lesquelles porterait l'accord, mais surveillance également les forces armées et les armements restants afin qu'ils ne dépassent à aucun moment les niveaux établis. Conformément à la déclaration du représentant des Etats-Unis, cette thèse constitue l'élément clef de la position des Etats-Unis d'Amérique. Nous en tirons cependant une seule conclusion: le contrôle sur les armements continue à être l'élément clef de la position américaine.

255. Notre délégation étudie le nouveau programme de désarmement [A/4891] que le Président des Etats-Unis, M. Kennedy, a soumis à l'examen de la présente session. Nous voudrions maintenant faire quelques observations préliminaires sur ce programme. Cependant, permettez-moi de me référer d'abord au numéro du journal *The New York Times* du 1er octobre. Parlant du nouveau programme américain, ce journal écrivait que sa nouveauté consistait essentiellement en une différence de terminologie et que sous d'autres rapports ce plan demandait à être considéré de la même façon que les autres plans de désarmement de l'Occident... Nombreux sont ceux qui, dans cette salle, savent fort bien que cette manière d'aborder le problème était viciée à la base, car il s'agissait du contrôle sans désarmement, du contrôle avant le désarmement et, en fin de compte, du contrôle sur les armements. Il va de soi qu'une telle méthode ne saurait contribuer à la réalisation d'un accord sur le désarmement général et complet. On peut contrôler les armements aussi longtemps que l'on veut sans que la menace de guerre soit réduite pour autant. Au contraire, elle s'en trouve même augmentée, étant donné que le contrôle sur les armements, le contrôle sans désarmement, se transformerait en espionnage, en service de renseignements et jouerait au seul avantage de ceux qui projettent et préparent l'agression.

256. Nous avons également attiré l'attention sur le fait que ce programme n'indique pas de délais pour la mise en vigueur de certaines mesures. Il pourrait donc se produire que la première étape, où il est notamment question de la réduction des forces armées des Etats-Unis et de l'Union soviétique jusqu'à 2,1 millions d'hommes, ainsi que d'autres mesures manifestement moins importantes, se prolonge indéfiniment et qu'on n'aille pas plus loin. Cependant, quand nous aurons consenti à ces mesures limitées et, soyons francs, illusives de la première étape, on nous invite à accepter le principe du contrôle sur les forces et armements restants. En d'autres termes, on nous propose — au sens figuré — un désarmement

à 5 p. 100 soumis à un contrôle à 100 p. 100. Cependant, dans les principes convenus, il est indiqué que "la nature et l'étendue de ce contrôle dépendent des exigences en matière de vérification des mesures de désarmement exécutées à chaque étape". En d'autres termes, la portée du contrôle devrait correspondre strictement au caractère des mesures prises en vue du désarmement. Mais déjà la première étape du programme des Etats-Unis prouve que ce principe très important sur lequel on s'est mis d'accord n'y est pas pris en considération.

257. Prenons aussi un autre principe convenu qui concerne l'équilibre des mesures de désarmement qui devrait être réalisé "afin qu'à aucun stade de l'exécution du traité aucun Etat ou groupe d'Etats ne puisse acquérir un avantage militaire et que la sécurité soit assurée également pour tous". Le nouveau programme des Etats-Unis tient-il compte de ce principe? A notre avis, non. Au contraire, le programme des Etats-Unis prévoit en fait des avantages militaires unilatéraux pour les Etats-Unis. En effet, comment pourrait-on interpréter autrement le fait que l'interdiction de mettre sur orbite ou de placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes de destruction massive figure à la première étape, alors que le démantèlement des bases militaires ne figure qu'à la deuxième?

258. Cependant, la liquidation des fusées intercontinentales, balistiques et cosmiques ainsi que leur contrôle ne sauraient être envisagés en dehors du problème de la liquidation des bases militaires établies sur territoire étranger. Il va de soi que, si les Etats se mettaient d'accord sur la suppression des moyens de livraison d'armes nucléaires, l'opposition de l'un d'entre eux à la liquidation de ses bases sur territoire étranger ne pourrait que semer le doute en ce qui concerne son intention réelle de remplir ses obligations sur la suppression des moyens de livraison et le faire soupçonner de vouloir les soustraire au contrôle afin de les utiliser à des fins agressives.

259. Tout cela ne peut manquer de nous mettre sur nos gardes et de nous faire croire que les Etats-Unis, après s'être mis d'accord sur les principes, cherchent à les interpréter de manière à leur donner un contenu qui n'a rien de commun avec un désarmement véritable.

260. La politique agressive des puissances occidentales, qui s'est renforcée de façon inouïe ces derniers temps, a placé l'Union soviétique et les autres Etats socialistes devant un choix inévitable. Le choix était pénible, mais c'était le seul possible. Le peuple soviétique a approuvé les mesures prises par notre gouvernement. La seule solution était de prendre toutes les mesures nécessaires pour être entièrement prêts au combat et mettre ainsi hors d'état de nuire toute agresseur au cas où il tenterait de passer à l'attaque. Parmi ces mesures figure la décision de reprendre les essais nucléaires. La reprise de ces essais se trouve être une mesure forcée qui a été prise afin que la paix ne soit pas offerte en victime à la guerre.

261. L'amère expérience de l'histoire nous apprend que les appels à la paix seuls n'ont jamais arrêté les agresseurs. Les Etats socialistes considèrent qu'il est de leur devoir sacré de rappeler que non seulement nous désirons la paix de toute notre âme, mais que nous sommes prêts à la défendre de toutes nos forces. Et le renforcement de cette puissance ré-

pond aux intérêts, non seulement des peuples de l'entente socialiste, mais de tous ceux qui ont à cœur la cause de la paix.

262. C'est dans les mesures que les pays socialistes ont prises en réponse aux menaces agressives des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, que nous puissions nous certifier que les militaristes ne perdront pas définitivement la raison et qu'ils s'arrêteront devant la probabilité d'une mort atomique — la tombe n'étant pas le but de l'existence, même pour les atomistes endurcis.

263. Nous voudrions espérer que l'inquiétude qui a été suscitée par la reprise des essais nucléaires, et qui a été exprimée ici dans de nombreuses interventions, se transformera en une force active et utile qui sera dirigée vers la réalisation d'un accord sur le désarmement général et complet. Dans les conditions présentes, la seule proposition juste et réaliste est celle qui place la question de l'arrêt des essais nucléaires dans le cadre du désarmement général et complet.

264. La résolution qui a été adoptée par la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et qui contient la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [1514 (XV)] a exprimé l'exigence de toute l'humanité de mettre un terme au phénomène le plus honteux de notre temps, à savoir le colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Cette décision a été le témoignage de la volonté de la majorité absolue des Etats de voir l'Organisation des Nations Unies emboîter le pas de notre époque et appuyer les peuples qui luttent contre l'esclavage colonial créé par les puissances impérialistes.

265. Le flot puissant de la lutte pour la libération nationale est en train de balayer le système colonial. Les peuples de plus de 50 pays ont accédé à l'indépendance nationale après la seconde guerre mondiale. L'année 1960 a été qualifiée, à juste titre, "d'année de l'Afrique". Au cours de cette même année, le nombre des Etats indépendants d'Afrique a plus que doublé. Récemment, une ancienne colonie anglaise, le Sierra Leone, est venue se joindre à la famille des Etats libérés de ce continent. Au nom du Gouvernement de l'Ukraine, je salue le peuple du Sierra Leone, pour son indépendance et son entrée à l'Organisation des Nations Unies.

266. Toutefois, le colonialisme continue d'exister sous sa "forme classique" sur un territoire deux fois plus étendu que celui des Etats-Unis d'Amérique: 50 millions d'Africains, 10 millions de personnes en Asie, 7 millions de personnes sur le continent américain, plus de 3 millions d'habitants en Océanie attendent l'heure où tomberont les derniers fers du colonialisme.

267. Le déroulement des événements, après la quinzième session de l'Assemblée générale, a montré que le bloc des puissances occidentales fait tout son possible pour prolonger la vie du colonialisme agonisant. La France continue, comme par le passé, à mener sa guerre d'extermination contre l'héroïque peuple algérien. Encouragés par l'aide morale et matérielle de leurs alliés de l'OTAN, les colonialistes portugais ont organisé de sanglants excès en Angola. Les bombes anglaises tombent sur les habitants de l'Oman et de l'Hadramaout. Au Ruanda-Urundi, territoire sous tutelle belge, au Mozambique, au Sud-Ouest africain, en Ouganda et dans d'autres possessions coloniales,

les combattants pour la liberté et l'indépendance continuent à subir la répression. Le gouvernement local de la Fédération de Rhodésie suit une politique qui tend à transformer définitivement le pays en un Etat de colonialistes blancs du type sud-africain.

268. Et que signifient l'intensification des préparatifs militaires, le renforcement et le développement du réseau des bases militaires des puissances coloniales en Afrique et en Asie, où se trouvent à l'heure actuelle plus de la moitié des forces armées de la France, de la Grande-Bretagne et des troupes des Etats-Unis? Il ne s'agit certes pas de chercher à faciliter la réalisation et la consolidation de l'indépendance nationale des peuples de ces continents: la tension de la situation internationale, qui a été artificiellement créée pour justifier aux yeux de l'humanité la course aux armements, facilite la tâche des puissances occidentales qui cherchent à freiner le processus d'effondrement du système colonial et l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les monopoles capitalistes ne perdent pas l'espoir de pouvoir exploiter comme par le passé les richesses et le travail des peuples qui se libèrent de la domination étrangère.

269. La vraie raison pour laquelle la tragédie du Congo dure encore réside précisément dans les tentatives faites par les monopoles étrangers pour conserver les sources de leur enrichissement et leurs privilèges. Les colonialistes belges et autres ont actuellement concentré leurs efforts au Katanga où ils essayent — avec l'aide de leur mercenaire et de leur laquais Tshombé — d'arracher au peuple congolais la terre la plus riche d'Afrique.

270. Les Pays-Bas ont emprunté une voie différente pour atteindre le même but en Irian occidental, dont vient de parler ici de façon si éloquente le Ministre des affaires étrangères d'Indonésie. Sous le prétexte spécieux de "l'autodétermination", ils se préparent à arracher à l'Indonésie cette partie ancienne et intégrante de son territoire. Ils ont beau, avec force ballons d'oxygène, essayer de prolonger l'existence du monde colonial, rien ne saurait retarder l'heure de sa chute irrémédiable.

271. Le Gouvernement ukrainien estime que l'une des tâches primordiales de l'ONU consiste à obtenir la mise en œuvre immédiate de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous sommes convaincus qu'après avoir examiné la question de l'application de cette déclaration, question qui a été inscrite à l'ordre du jour de la présente session sur la proposition de l'Union soviétique, l'Assemblée générale saura élaborer et adopter les mesures nécessaires pour aider les peuples à liquider rapidement et définitivement les régimes coloniaux.

272. Le monde est lourd d'inquiétude, d'appréhension, mais aussi de réalisation et de projets passionnants. Lorsque viendra le moment de dresser le bilan de l'année 1961, l'humanité notera qu'elle a atteint une étape plus avancée dans sa marche vers le progrès et que les horizons de son avenir se sont élargis.

273. Les divers peuples de la terre ont en commun le but le plus élevé: le maintien de la paix. L'aggravation extrême de la lutte que les forces réactionnaires d'agression mènent contre la paix, contre la liberté et l'indépendance, rappelle que les peuples

qui combattent pour les défendre ont un ennemi commun, à savoir l'impérialisme et le colonialisme.

274. Le maintien de la paix intéresse directement la majorité des habitants de notre planète. Voilà pourquoi l'Assemblée doit user de tous les moyens pour paralyser les efforts agressifs dans les Etats où les monopoles qui sont étroitement liés à la fabrication d'armes ne considèrent la course aux armements que comme une affaire énorme et permanente.

275. La situation internationale est chauffée à blanc et grosse de dangers, mais la paix doit et peut être maintenue si tous ceux dont dépend son sort font preuve de bon sens et comprennent leurs responsabilités devant l'humanité, devant ceux qui vivent aujourd'hui et ceux qui vivront demain.

276. Le Gouvernement soviétique, comme l'a déclaré N. S. Khrouchtchev, a fait et continuera de faire tout le possible pour que le peuple soviétique et les peuples de tous les pays puissent surmonter ce moment critique sans en passer par la guerre.

277. Le but de la vie de l'homme n'est pas de faire la guerre et de détruire, mais de jouir de la paix et de créer. Les Républiques socialistes de l'Union soviétique sont en train d'ériger, d'après les directives du parti communiste, le grand édifice du communisme, et de créer une société basée sur la liberté et l'égalité, sur la paix et le travail. Le peuple ukrainien est l'un des constructeurs de cette société fraternelle où régnera une véritable amitié entre les peuples et entre les hommes; il consacre son ardente énergie à l'édification d'une œuvre créatrice et de la paix, ce bien suprême du monde et de la vie.

278. Aujourd'hui, l'Ukraine est l'un des pays les plus développés du point de vue économique. Je ne voudrais vous donner que quelques chiffres: à la fin de 1961, première année du plan de 20 ans de développement de l'Union soviétique, la métallurgie ukrainienne aura produit 28 millions de tonnes d'acier, 26 millions de tonnes de fonte; 170 millions de tonnes de charbon et 64 millions de tonnes de minerai de fer auront été extraites des houillères et des mines. Notre industrie produit presque toutes les sortes de machines modernes. Nos récoltes cette année ont été excellentes.

279. Telle est donc la base économique à partir de laquelle nous entreprenons la réalisation du plan de 20 ans qui doit poser les fondations de la société communiste dans laquelle tous les hommes travailleront selon leurs capacités, mais recevront selon leurs besoins.

280. Ce programme ouvre des perspectives je dirai vraiment extraordinaires: en 1980, par exemple, l'Ukraine produira 75 millions de tonnes d'acier, 62 millions de tonnes de fonte, 60,5 millions de tonnes de laminés, 160 millions de tonnes de minerai de fer et 290 millions de tonnes de charbon. Le taux de la production industrielle augmentera de 6 fois, et la production dans le domaine de l'industrie mécanique de 13 fois. Les récoltes de grain augmenteront de 2,5 fois, la production de la viande de 3,6 fois, celle du lait de 2,7 fois.

281. Bien entendu les chiffres sont toujours un peu ennuyeux, mais ceux que j'ai cités sont l'écho de l'hymne et de la grandeur de notre marche sur la voie de l'édification de la société communiste.

282. Nous sommes fermement convaincus que, marchant au coude à coude avec les autres peuples de

l'Union soviétique, nous saurons remplir avec succès les tâches que nous nous sommes fixées. Le premier secrétaire du Comité central du parti communiste d'Ukraine, N. V. Podgorny, a dit au vingt-deuxième congrès du parti communiste: "Nous sommes fiers de nos succès qui viennent se joindre au courant unifié et puissant des grandes victoires remportées par l'ensemble du peuple soviétique dans le domaine de l'édification du communisme et qui exaltent la gloire et la puissance du camp socialiste..."

M. Slim (Tunisie) reprend la présidence.

283. Le programme du parti communiste de l'Union soviétique n'est pas seulement la grande charte du travail pour le bonheur de l'homme; il est aussi un manifeste de paix. Il y est proclamé solennellement: "Le but essentiel de la politique intérieure du parti communiste de l'Union soviétique est d'assurer des conditions pacifiques pour l'édification de la société communiste en URSS et pour le développement du système socialiste mondial, et de sauver l'humanité d'une nouvelle guerre d'extermination."

284. Le travail donne à l'homme tout ce qui lui est nécessaire pour vivre. La paix sauvegarde toutes les richesses que l'homme a créées et protège l'humanité du brasier de la guerre. Nous en appelons à tous les Etats et à tous les peuples pour l'union de leurs efforts dans la lutte pour la paix et pour des lendemains lumineux.

285. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant des Pays-Bas, qui désire exercer son droit de réponse.

286. **M. SCHURMANN (Pays-Bas)** [traduit de l'anglais]: Je remercie le Président de me donner l'occasion de répondre en quelques mots seulement aux observations faites cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères d'Indonésie. Je serai bref non seulement parce qu'il est très tard, mais aussi parce qu'à ce stade les Pays-Bas n'ont fait qu'annoncer au cours de la discussion générale [1016^e séance] l'existence de certains plans du Gouvernement néerlandais concernant la Nouvelle-Guinée occidentale. A notre avis, la discussion complète de ces propositions ne devrait pas commencer avant que l'Assemblée générale soit saisie, dans le cadre du point de l'ordre du jour correspondant, du projet de résolution [A/L.354] que ma délégation vient de déposer.

287. **M. Subandrio** a dit des choses injustifiées et déplaisantes sur mon pays et sur le peuple de mon pays. Je ne le suivrai pas dans la voie de la controverse, bien que son gouvernement soit allé jusqu'à organiser et faire exécuter des infiltrations armées en Nouvelle-Guinée. Nous réfuterons en temps voulu les nombreuses assertions erronées qui ont été faites cet après-midi. Je me bornerai pour l'instant à dire que ma délégation regrette que l'Indonésie ait adopté si rapidement et sans autre étude une attitude négative à l'égard de nos plans qui, soit dit en passant à la suite des remarques du représentant de l'Indonésie, ont reçu l'appui complet de 97 p. 100 des membres de notre parlement, y compris ceux de l'opposition.

288. Pour notre part, nous nous sommes abstenus scrupuleusement de faire état, dans notre déclaration, de toute question prêtant à controverse et notre ministre des affaires étrangères a simplement mentionné le fait que l'Indonésie continue de revendiquer le territoire. La seule chose qu'il y ait à dire actuellement au sujet de cette revendication, c'est que les Pays-Bas ont offert à maintes reprises de soumettre

à la Cour internationale de Justice la thèse indonésienne selon laquelle la Nouvelle-Guinée serait partie intégrante de l'Indonésie et que nous maintenons cette offre.

289. Même du point de vue de l'Indonésie, nous ne voyons pas quelle objection l'Indonésie peut élever contre nos plans. Comme le représentant des Pays-Bas l'a indiqué dans le discours qu'il a prononcé dans la discussion générale, nos plans consistent en quatre points seulement.

290. Premier point, les Pays-Bas sont prêts à abandonner leur souveraineté sur la Nouvelle-Guinée néerlandaise en faveur de la population de ce territoire. L'Indonésie ne peut certes pas le critiquer et elle ne le fait pas, comme M. Subandrio l'a dit cet après-midi.

291. Deuxième point, pendant la période transitoire, c'est-à-dire aussi longtemps que la population ne pourra pas exercer elle-même tous les attributs de la souveraineté, l'Organisation des Nations Unies créerait une autorité internationale de développement qui recevrait les pouvoirs nécessaires pour aider la population à progresser. L'Indonésie ne pourrait certainement que se féliciter d'une décision en vertu de laquelle l'administration du territoire serait transférée des Pays-Bas à l'Organisation des Nations Unies. En fait, si j'ai bien compris M. Subandrio cet après-midi, l'Indonésie n'aurait pas d'objection à opposer à la création d'une telle autorité de l'Organisation des Nations Unies.

292. Le troisième point, dont M. Subandrio n'a même pas cru devoir parler, concerne l'offre des Pays-Bas de continuer de contribuer pour 30 millions de dollars par an au développement de la Nouvelle-Guinée néerlandaise. Mais qui pourrait y voir d'objection?

293. Dernier point, enfin, la population de la Nouvelle-Guinée néerlandaise obtiendrait l'autodétermination.

294. Je sais que c'est là réellement le seul principe qui ne soit pas du goût de l'Indonésie. M. Sastroamidjojo a déclaré l'autre jour [1016ème séance, par. 246] et M. Subandrio a répété cet après-midi que le droit à l'autodétermination avait déjà été exercé en 1945 lorsque l'Indonésie s'était déclarée indépendante. Or, je voudrais rappeler à mes collègues qu'en 1945 l'Indonésie était occupée par le Japon et qu'elle avait été occupée pendant trois ans, soit pendant toute la durée de la guerre, tandis que la plus grande partie de la Nouvelle-Guinée néerlandaise était restée libre et se trouvait sous administration alliée. Pendant toute l'occupation, il n'y a eu absolument aucune communication entre la Nouvelle-Guinée néerlandaise et l'Indonésie. La population papoue n'a jamais été consultée sur la déclaration, et lorsque l'Indonésie nous dit maintenant que

la population de la Nouvelle-Guinée néerlandaise a déjà exercé son droit à l'autodétermination en 1945, cela veut dire en fait que l'Indonésie l'a fait pour elle sans avoir reçu de mandat à cet effet; quant à moi, je ne pense pas que quiconque puisse considérer qu'il s'agisse là d'un exercice authentique de ce droit fondamental conformément à la Charte. Voilà qui fait peut-être qu'il n'est pas étonnant que M. Subandrio nous ait parlé cet après-midi du "conte de fées de l'autodétermination".

295. Si la conviction de l'Indonésie suivant laquelle la population de la Nouvelle-Guinée néerlandaise se considère comme faisant partie de l'Indonésie est fondée, le plébiscite qui sera organisé par les Nations Unies le démontrera en son temps. Si l'Indonésie est sincère, elle doit se féliciter d'avoir ce moyen de prouver au monde que son hypothèse était juste. Nous l'avons dit à maintes reprises et je le répète maintenant: si la population papoue déclare, dans un plébiscite libre, qu'elle veut se joindre à l'Indonésie, les Pays-Bas n'y verront pas la moindre objection et respecteront cette décision. Par conséquent, il est inexact de dire, comme M. Subandrio l'a fait cet après-midi, que nos plans procèdent nécessairement d'un esprit anti-indonésien.

296. Au lieu de l'autodétermination, le Ministre des affaires étrangères d'Indonésie a préconisé, cet après-midi, ce qu'il appelle "la pleine responsabilité de l'autonomie locale de la Nouvelle-Guinée au sein de l'Indonésie". Quand il s'est exprimé ainsi, il m'a rappelé irrésistiblement l'histoire du cuisinier qui offrait au poulet le choix entre être cuit à la broche et être cuit à la casserole, sans lui laisser dire s'il préférerait ne pas être cuit du tout. Si l'on doit dire à la population papoue qu'elle doit être incorporée à l'Indonésie et qu'elle ne peut choisir que le degré d'autonomie dont elle aimerait jouir dans cet Etat, cela signifie qu'on lui refuse le choix qui importe le plus. De nombreuses délégations ont affirmé à maintes et maintes reprises devant l'Assemblée que l'incorporation d'un territoire à un autre Etat ne doit être décidée qu'après l'accession à l'indépendance et que tout transfert d'un territoire non autonome à un autre Etat par la puissance administrante est inadmissible et contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte.

297. Je terminerai en lançant un appel au représentant de l'Indonésie pour lui demander de réfléchir à cette question et de méditer ce que je viens de dire. Nos propositions, qui sont tout à fait conformes à la Charte des Nations Unies, ne doivent vraiment pas être inacceptables pour l'Indonésie. Les intérêts véritables de la population papoue de la Nouvelle-Guinée gagneraient beaucoup si cette question pouvait être examinée sans acrimonie.

La séance est levée à 18 h 35.